

ASSOCIATION V.I.E.

«Valoriser les *Initiatives* et l'*Environnement* au Pays»

2013



Association

V.I.E.

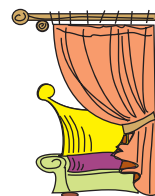
TAPISSIER fauteuils - rideaux - sols STORISTE

Tél 02 28 12 09 91

41 rue Ambroise Paré
St Gilles Croix de Vie

marc.perrocheau@live.fr

fax. 02 28 10 85 73



Groupama

SERVICES - ASSURANCES - FINANCES

22 rue Ambroise Paré
85800 Saint Gilles Croix de Vie
Tél. 02 51 54 37 71

Les jardins de la fée
ETS AVRILLAS
Horticulture - Pépinière
76, avenue de la Faye
85270 ST HILAIRE DE RIEZ
Tél. 02 51 54 31 14

Pompes Funèbres 24h/24 Assistance - Conseils

Funérarium St Gilles : 02 51 55 23 24 - Funérarium St Hilaire : 02 51 54 15 54

Organisation des obsèques
pour inhumations et crémations
Contrat prévoyance obsèques

ST GILLES
25, Rue H. Collinet
tél. 02 51 55 04 01

ST HILAIRE
Av. de l'Isle de Riez
tél. 02 51 54 15 54

BRÉTIGNOLLES
Rue Blaise Pascal
Zone Artisanale
tél. 02 51 96 20 61

COMMEQUIERS
380, Rte de St Gilles
tél. 02 51 55 23 24

Vins, Bières
Spiritueux

CAVE & BAR

tél. 02 28 12 96 56
www.cote-bieres-et-vins.fr



Les Halles de la Vie
3 bd Georges Pompidou
85800 Saint Gilles Croix de Vie



La boutique de la Coopérative Maritime
SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE



à votre disposition sur le port de pêche

85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE - Tél. 02 51 55 31 39

Ets Gérard GATEAU



LIVRAISONS ET DÉPANNAGES À DOMICILE

SERVICE - ACCUEIL - QUALITÉ



- Télé Hi-fi - Vidéo
- Antennes
- Arts de la table
- Scooters Peugeot
- Multimédia
- Luminaires
- Artifices culinaires
- Location télé-cycles
- Electroménager
- Listes de mariage
- Cycles Gitane
- 4 ateliers de dépannage

Imprimerie de la Vie

Têtes de LETTRE

Brochures
Dépliants

Cartes numérotées
Prospectus

ETIQUETTES adhésives

ENVELOPPES

Plaquettes
dentées

AFFICHES GRAND FORMAT

Vernis
Pelliculage

Cartes commerciales

ÉVÈNEMENTIELS

1 avenue du Bon Aloï
85800 St Gilles Croix de Vie
tél. 02 51 55 41 41 - fax. 02 51 55 64 56
imprimeriedelavie@wanadoo.fr • imprimeriedelavie.sitew.com

IMPRIM'VERT®



Sommaire 2013

Le Mot du Président..... p. 1

HISTOIRE - RÉCIT - MÉMOIRE..... p. 2

- 1 - Graffiti XV^e - XVIII^e et XIX^e Eglise Saint Gilles à Saint Gilles Croix de Vie p. 2
- 2 - Le parler des marins locaux (suite)..... p. 4
- 3 - Un cabinet de lecture à Saint Gilles p. 4
- 4 - Les rues racontent notre histoire p. 5
- 5 - Se souvenir de Denise Rivalin..... p. 6
- 6 - La Maison Grasset fête ses 130 ans p. 7

DOSSIERS D'ACTUALITE p. 8

- 1 - Qu'en est-il du logement social à Saint Gilles Croix de Vie p. 8
- 2 - Joies et risques à la Grande Plage de Saint Gilles Croix de Vie p. 9
- 3 - Le port de plaisance entre dans l'ère industrielle p. 10
- 4 - Les projets de l'hôpital local p. 11
- 5 - La piste cyclable bientôt au bout du monde p. 11
- 6 - Des travaux d'aménagement pour le quai Gorin..... p. 11
- 7 - La pêche côtière résiste à Saint Gilles Croix de Vie . p. 12
- 8 - Station de méthanisation au bord du Jaunay ? p. 13
- 9 - Marina Tsvetaïeva plus que jamais d'actualité p. 14

DOSSIERS DE V.I.E...... p. 15

- 1 - Protection du patrimoine local p. 15
Comment protéger les murs en pierres de lest
- 2 - Améliorer le cadre de vie p. 17
A quand des navettes intercommunales
Une voirie pour tous à Saint Gilles Croix de Vie
- 3 - La protection de l'environnement naturel..... p. 18
Quatre hectares de dunes du Jaunay sur la selette
Des goélands trop envahissants ?

LES RENDEZ VOUS DE V.I.E p. 20

- 1 - Présentation des herborisations..... p. 20
- 2 - Les rencontres de V.I.E. en 2012..... p. 20
- 3 - Les adhérents nous disent p. 20

Liste des membres de Conseil d'Administration V.I.E.

<http://association-vie-vendee.org/>

Président : Gérard Roches

Vice-Présidents : Michelle Boulègue et Jean-Luc Bolteau

Secrétaire : Janine Bureau - **Secrétaire adjointe** :

Rolande Berthomé - **Trésorier** : André Menuet

Membres : M. Denis Draoulec, M. Jean-Bernard Elineau, M. Jean Georger,

M. Maurice Guittonneau, M. Bernard de Maisonneuve, M. Pierre Para.

Conception - Impression : Imprimerie de la Vie
85800 Saint Gilles Croix de Vie- Tél. 02 51 55 41 41

*Crédit Photos : archives personnelles de Christophe Vidal et de la Maison Grasset.
Simulation des futurs travaux portuaires par J.R. Couradette. Remerciement à Xavier de Maisonneuve pour la réalisation de la couverture de ce numéro.*

Le Mot du Président

Le projet du GAEC Chiron, à l'Aiguillon sur Vie a reçu un avis favorable avec réserves de la part du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique. Ce dossier comporte trois parties :

- l'extension de l'élevage porcin, l'unité de méthanisation à la ferme, le plan d'épandage.

V.I.E. a déposé ses observations écrites auprès du commissaire enquêteur et consacre un article à ce sujet «Une unité de méthanisation sur les bords du Jaunay ?». Notre association y développe un argumentaire en défaveur de ce projet que le lecteur trouvera pages 13 et 14 de ce bulletin.

Le procès verbal de synthèse joint à l'enquête publique pointe les divergences d'avis des chambres consulaires : la chambre d'agriculture est pour ce projet, la chambre de commerce et d'industrie est contre. Même constat pour les communes consultées ; Saint Gilles Croix de Vie : contre, L'Aiguillon sur Vie, Brétignolles, Givrand, Saint Révérend : pour.

Doit-on s'en étonner ? Non, au vu des conséquences économiques qu'engendrera la décision prise à l'issue de la procédure, quelle qu'elle soit : autorisation ou autorisation assortie du respect de prescriptions, ou refus. Constat : d'un côté une partie du monde agricole, de l'autre les activités liées à la pêche, au tourisme, à la plaisance. Autre traduction, d'un côté, le territoire rétro-littoral, de l'autre, l'estuaire et le littoral.

V.I.E. (dont l'objet n'est pas la remise en cause de la bonne foi et du sérieux des porteurs du projet) veut traiter les causes avant les effets et donc s'oppose à ce projet en l'état, au vu du contexte dans lequel il s'insère. Ce port d'estuaire reste un observatoire économique privilégié, même si d'aucuns regrettent le déclin des usages traditionnels et leur régénération par la plaisance...

On dit qu'un port ne meurt jamais ; encore faut-il qu'il ne tombe pas gravement malade.

Gérard Roches

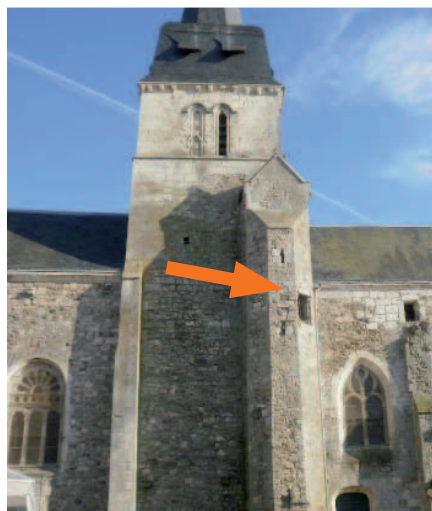


1 - Graffiti XV^e - XVIII^e et XIX^e Eglise Saint Gilles à Saint Gilles Croix de Vie

Il est toujours émouvant et surprenant de trouver des graffiti gravés sur une pierre. Ils témoignent d'une présence humaine et d'une intelligence qui a voulu nous laisser un témoignage symbolique et parfois scientifique. C'est le cas des graffiti trouvés en avril 2012 en haut de la tour «escalier» de l'Eglise Saint Gilles à Saint Gilles Croix de Vie.

Lors d'une étude sur les pierres de lest de navire par l'association VIE, quelle ne fut pas notre surprise de découvrir 8 graffiti que nous pouvons dater du XV^e, 1 graffiti du XVIII^e et 6 graffiti du XIX^e ! Tous gravés sur pierres. D'autres graffiti sont gravés sur bois dont l'un du XIX^e est remarquable.

L'Eglise de Saint Gilles, du XII^e siècle, a été détruite en partie au XV^e siècle. Elle sera reconstruite en 1613. La tour «escalier», accolée au mur Nord, est antérieure à la construction du XVI^e. Les graffiti se trouvent au sommet de la tour, à la porte dite «Nord», près d'une fenêtre ouverte à l'Ouest, soit vers l'ancien port de Saint Gilles sur la Vie. Nous pouvons imaginer un garde faisant le guet en direction de la rivière. Les bateaux et les étoiles s'offrent à sa vue tout au long de la nuit. C'est ce



qu'il va graver, au cours de plusieurs nuits, dans l'embrasement en pierre de la porte d'accès à la tour carrée.

Ce **graffito** représente peut-être un chaland (XVI^e/XVII^e) qui faisait du transport sur la rivière : la Vie.

Le **graffito** le plus extraordinaire est celui d'un bateau : *charmante nef* du XV^e/XVI^e avec un château arrière esquissé et un châ-

teau avant pavoisé, un grand mât et deux vergues (basse et haute), une hune avec des javelines. A la poupe une ancre (rouge) est jetée. La représentation d'une longue flamme, associée à une étoile peut rappeler que ces graffiti sont faits par des soldats ou veilleurs qui surveillaient, la nuit, du haut du clocher de St Gilles sur Vie, les bateaux ancrés dans la rivière.

Nous pouvons rapprocher ce graffiti d'un document manuscrit de 1542, réalisé par Jehan le Florentin, en prévision de rendre navigable la Vie. Le dessin des bateaux est caractéristique de ce XVI^e siècle.

Les 5 autres **graffiti** sont

des représentations succinctes ou non terminées de bateaux.

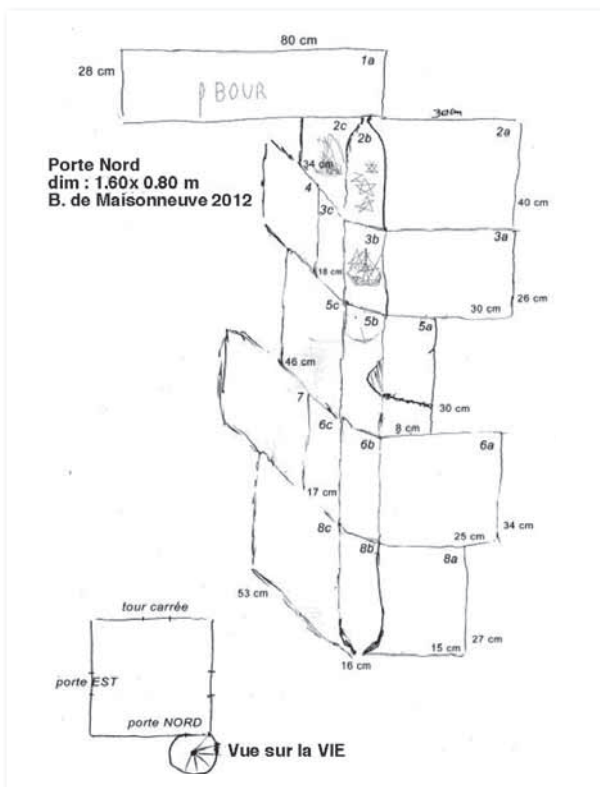


Le **graffito** du XVIII^e siècle se trouve dans la voute Ouest de l'Eglise : il est gravé du nom d'un couvreur : JEAN FLORANTIN FLOLANT COUVREUR 1776.

Le long de l'embrasement de la porte EST de la Tour carrée, nous voyons des **graffiti** du XIX^e avec ces inscriptions ou signes de tailleurs de pierres :

MANON 1817
EMILE POUCKET 1844
PENARD 1862

Dans le clocher, à la hauteur des cloches, un ancien abri en bois de l'horloge révèle un **graffito** remarquable : *un arbre de vie, avec croix, 1833*. Il peut s'agir d'un arbre de Mai, en parallèle avec l'arbre de faitage que les charpentiers apposent au faite d'une toiture, par exemple, pour fêter





Sur un autre panneau en bois est écrit à la craie blanche : 1937 Roquand et à la craie orange : Pierre Joubert Monsieur Porteau 1924

l'achèvement d'une construction et qui donne lieu à une liesse générale sur le chantier. Cette coutume avait son pendant en charpenterie de ma-



porte EST
E1b

rine, donnant lieu, lors du lancement du navire, à son pavoisement par feuillages ou branchages et au traditionnel bouquet d'étrave.

Synthèse

St Gilles Croix de Vie trouve des témoignages de son importance maritime sur cette façade atlantique. Ces graffiti du XV^e, XVI^e, puis du XVIII^e et du XIX^e siècle viennent compléter ce petit patrimoine qui jalonne la mémoire des hommes et des femmes qui ont fait ce Pays de Vie.

Des noms surgissent dont certains sont connus :

P BOUR (XV^e) ; BOUGLE (XV^e) ; Jean FLORANTIN (1776) - couvreur ; MANON (1817) ; Paul LILLIAGE (1844) - EMILE POUCKET (1844) ; PENARD (1862) ; Pierre JOUBERT (1924) - PORTEAU (1924) ; ROQUAND (1937)

Des symboles : *arbre de vie (1833) ; marques de tâcheron ; deux graffiti humanoïdes ; une représentation de pied ; un sablier*

Des graffiti marins : *quatre graffiti de bateau (XV^e ...)*



porte EST
dessin 6b

Ils viennent avec bonheur se rattacher au graffiti du XVI^e siècle de la rue Abel Pipaud. Il est possible que cette pierre soit un réemploi et qu'elle vienne de l'Eglise Saint Gilles, à la suite de sa destruction partielle entre 1574 et 1610.

Ce graffiti décrit un bateau avec trois mâts (misaine, grand mât, mât d'artimon et mât de beaupré) : une Barque. Les mâts n'ont pas de hune représentée ; la coque est bordée à franc bord (les virures sont dessinées). Les croisillons gravés au milieu de la coque sur toute sa longueur pourraient correspondre à des renforts de bordé ou matérialiser la préceinte médiane. Le mât de misaine et le grand mât portent chacun un pavillon. A la poupe, un autre pavillon, magnifique, flotte au vent, sans doute celui de la compagnie ou du pays d'origine. Une chaloupe, avec sa voile en place, est prête à s'éloigner.

Ce graffiti est à rapprocher des dessins de «l'album du Ponant» de Jean JOUVE, 1679. Une des planches, page 23, présente les bateaux «à St Gille, Il y a d'ordinaire 10. Ou 12. Barques bien troussées de la fabrique d'Olonne du port de 25. Jusqu'à 45 T. qui portent du sel et du bled en Espagne Portugal et Costes de France. Elles n'ont qu'un pont et chasteau ou gaillard comme Celle cy dessus marquée A...»

*Bernard de Maisonneuve
15 octobre 2012*



2 - Le parler des marins locaux (suite)

Maurice Guittonneau a dressé un lexique qui s'enrichit tous les jours, nous poursuivons ici la publication d'extraits de ce lexique. V.I.E. vous invite à le compléter. A Vous !

- 2 Martrèche (f) Nuage ou temps noir qui monte (arrive), annonciateur de pluie
- 4 Nappi * Être trempé par la pluie au travers des vêtements, jusqu'à la peau «trempé nappi !
- 2 Nouc' (m)Un nœud, fait avec un ou deux cordages.
- 2 Naincre (m)Matière visqueuse qui recouvre la peau des poissons.
- 4 Naincroux ...Recouvert de naincre, tout gluant.
- 1 Nord (m)crust...Crabe de rochers gris noir à grosses pinces (6 à 8 cm).
- 4 NageAction de ramer avec deux avirons.
- 4 NageurRameur.
- 4 Palanquée (f) ...Terme utilisé pour indiquer qu'il y a une grande quantité de choses, d'objets, personnes ...
- 2 Pochée (f)L'ensemble de la pêche qui est au fond du chalut, senne, autres ...
- 1 Prête (m) ...poiss...Un éperlan.
- 2 Parée (f) ...Un passage dans la dune vers la mer, (passage vu de la mer qui sert d'alignement).
- 1 Piase (f) ...poiss... Plie, carrelet.
- 1 Pochetias (m) ...poiss... Grande raie noire disparue de notre région depuis 50 ans environ.
- 2 Pinasson (m) Petit canot de pinasse sardinière, annexe d'un bateau de pêche...
- 1 Palvadia (m) ...crust.... Crabe ballant de sable qui sert d'appât vivant pour la pêche au bar et autres.
- 3 Pas (m) Passage, gué en rivière «Pas de vaches».
- 2 Paquet de mer (m) ... Vague déferlante sur ...
- 3 Paï (m) ...Butte de dune, bois, ou autre pour alignement.
- 3 Paoû (m) En mer, arrêt sur le lieu de pêche, mise bas des pinassons pour la pêche à la sardine (faire plusieurs paoûs sur un même lieu de pêche ou en des lieux différents

dans la journée).

1 Paillas ...crust...

Ensemble de toutes petites crevettes roses de mer.

4 Pialée (f) ...Subir un gros grain, coup de vent, une forte brise.

1 Patagau ..(m) ...coq...

Vénus. (Bivalve)

5 Pas Marque de Fond... Expression qui veut dire qu'il n'y a rien à pêcher en un lieu donné. Surtout employé lors de la pêche au chalut

2 Piaule (f)Le vent. Brise.Tempête.

4 Pousse (à la) ... Faire avancer un canot en poussant sur le fond à l'aide d'un aviron ou d'une perche.

4 PenguiettePendouille, au pendant.

4 Patroiller Prendre constamment avec les mains de droite à gauche, farfouiller « Arrête de patrouiller le poisson !».

5 Pagaïlle. en ...En grande quantité.

5 Pagaïlle (f)Grand désordre.

4 Pinousit' (m) Petit, tout petit.

1 Pigon (m)..coq.... Telline, bivalve des sables littoraux

1 Plomb (un)crust ...Petite araignée bien pleine.

4 Pepot' ou papot'Un bébé.

4 Poumailler.....Changer de place, transvaser, se dit des lignes, palangres, filets, cordages, pour ramasser ou préparer avant de mettre en pêche.

4 Poumailler se ... Se presser. «vas-tu te poumailler!» pour demander d'aller plus vite

2 Platier (m)Marin qui pêche la sardine à partir d'un pinasson (canot).

M. Guittonneau

<http://unepassion-marinpecheur.blog4ever.com>



3 - Un cabinet de lecture à Saint Gilles Croix de Vie

Les bibliothèques publiques sont en pleine renaissance. A Seattle, des sièges contemporains plus que confortables meublent une immense salle de lecture ouverte à tous. La bibliothèque de Minsk est devenue le lieu branché de la ville. La Chine n'échappe pas à l'engouement. Li Xiadong, proche de Pékin se prend pour une caverne de lecture en offrant de multiples recoins à ses fans. Celle d'Aarhus, fidèle à la tradition danoise en a fait un lieu de vie où s'emboîtent, aires de pique-nique, de jeux, de travail et des sofas de rêverie. Plus proche de nous les médiathèques de Saint Hilaire et la bibliothèque à Saint Gilles Croix de Vie proposent animations et rencontres qui sont autant d'occasions d'échanger, de débattre et de se ressourcer. Autant de lieux où se débrancher des tensions de la vie moderne. Renouent ils avec les « chambres de lecture » du XVIII^{ème} siècle ?

Les cabinets de lecture de l'époque étaient des lieux de conquête des

espaces culturels et d'information.

L'aristocratie et le haut clergé composaient l'essentiel de l'élite sociale car leurs membres avaient, plus que tout autres, le temps et les moyens financiers de «s'orner l'esprit». La grande affaire était, alors, de briller en société, sans cuistrerie, avec éloquence ce qui n'excluait pas les mots d'esprit, de préférence féroces. Quelle manière serait plus raffinée de justifier de son rang de privilégié ? Au XVIII^{ème} siècle, les lumières venaient des écrits des philosophes, des scientifiques, des économistes, de techniciens, de voyageurs, de philanthropes. La bourgeoisie s'empara avec avidité de tout ce qui contribuait à regarder d'un œil nouveau l'ordre établi jusqu'à le considérer révisable. Les encyclopédistes s'employèrent, à l'initiative de Diderot, à rassembler cette énorme somme des savoirs de l'époque faisant une large part au savoir-faire des artisans. Les obstacles de toutes sortes dressés à l'encontre de cette magistrale entreprise démontrent bien que le savoir est un enjeu de pouvoir

que la bourgeoisie éclairée aspirait à partager avec les élites pour mieux s'y fondre. Plus encore que l'information, ce sont les échanges qui furent recherchés afin de cerner ensemble les mutations qui travaillaient déjà en profondeur une société asphyxiée par les inégalités sur lesquelles reposait son organisation.

Un groupe d'habitants de Saint Gilles n'échappa pas à cette aspiration d'autant que se procurer des gazettes et des périodiques restait aussi difficile que coûteux pour chacun d'entre eux. Les bourgeois de Saint Gilles créèrent un cercle afin de partager les frais d'abonnements, d'échanger sur les événements et d'affirmer leurs ambitions sociales. Les statuts furent signés le 30 décembre 1782 par «Cadou, chef de division de canonier (sic), A Gratton, sous officier de canonier, Joubert, Giron procureur fiscal, Dechazeaud, Cavois sergent, JSH Béneteau capitaine de canonier, Boisard fils, J Ingoult directeur de la fabrique de garance de Poitou, Hardy, Mercereau, Gaborit (Hal ?), Gougéard sénéchal,

Cadou médecin, Monbeau, Doussau, Jean Petit et Benoit de la Grandière syndic de Croix de Vie^{*}». La première réunion fut consacrée à l'élection des commissaires syndics en charge de la bonne marche du cercle. Le sieur Girou, en sa qualité de procureur fiscal parut le mieux placé pour informer de cette création, par lettre du 20 février 1783, les autorités de police toujours suspicieuses à l'encontre de ce type d'initiative.

Le 1^{er} mars 1783, en réponse, le procureur du roi, M Filleau autorisa « les gens de mérite de votre ville à former une société pour recevoir en commun les nouvelles politiques et périodiques (...) à condition que dans ces assemblées on n'y reçoive que des livres autorisés par le gouvernement^{*}». Sans attendre, le cercle avait lancé ses abonnements dès le 1^{er} janvier 1783 et tint sa 1^{ère} séance le 9 janvier 1783. A cette occasion Benoit de la Grandière se laissa aller à de longues envolées bien dans l'esprit du temps dont quelques extraits sont édifiants : «O sensibilité délicieuse ! Attrait chéri de l'union ! Sentiment doux qui unit les époux, les familles, les concitoyens, les amis qui portent dans le commerce des hommes la douceur et l'aménité, puisses-tu toujours resserrer de plus en plus les liens que nous formons aujourd'hui ; puisses-tu faire de nous autant de philosophes sensibles !^{*}». L'enthousiasme de Monsieur de la Grandière ne fut pas contagieux. Les adhésions furent rares. Qu'importe, on put partager les lectures du Mercure de France, de la Gazette de France, de la Gazette étrangère, des Nouvelles et Affiches du Poitou, du Journal de Paris, de la Gazette de Leyde et des Affiches de Bretagne. Dans les années qui suivirent le cercle compta de plus MM. Sirier, Desloges, Merland médecin, Dufaux, M Chauviteau et le 12 janvier 1786, M Lorteau, le vénérable prieur de Saint Gilles. Le 8 janvier 1787, le cercle souscrivit à l'Encyclopédie et compta parmi ses membres MM. Ténèbre curé de Croix de Vie, Malescot notaire, Rozero greffier futur révolutionnaire enflammé, Chauviteau vicaire puis vicaire épiscopal constitutionnel, Bouhier de la Davière prieur curé de Saint Gilles déporté en 1792 pour refus de serment. En 1788, les bruits venant de la Cour firent que la chambre s'abonna au courrier de Versailles. En 1789, M. Cohade curé de la Chaize Giraud fut admis à l'unanimité des membres. Trois ans plus tard il sera emprisonné et déporté pour refus de signer le serment de fidélité à la République. La noblesse fut représentée tardivement par M Guery de la Vergne, Lemoine de Beaumarchais chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, Guery de Boisjoly et quelques

autres membres de la petite noblesse locale. Anticipant la Constituante, la Chambre de lecture réunissait sous ses plafonds les trois ordres.

Puis, il s'ensuivit une longue interruption qui entraîna l'application de l'article 11 de la constitution de la chambre qui stipulait qu'en cas de dissolution, les biens de la chambre devaient permettre de doter une jeune fille vertueuse désignée par M le curé à l'occasion de son mariage. Ce qui fut fait pour 150 livres.

En frimaire an X (novembre 1802), M. Bénéteau, commissaire trésorier, ramena les cendres de la chambre de lecture. Son discours fut explicite : « ...Le temps qui change nous a fait éprouver, à la dite chambre, les malheurs qu'a causés la révolution en bouleversant les plus avantageuses institutions.(...). Comme le gouvernement nous donne l'exemple de vouloir rappeler tout au bon ordre, il est donc nécessaire que les amis de la paix, de l'union et de la concorde se réunissent pour rectifier les anciens règlements et en ajoutent de nouveaux qui puissent contenir les esprits qui se rendraient violateurs des lois sociales. ...^{*}».

L'initiative de M. Bénéteau resta sans suite dans un pays qui n'en avait pas fini avec les guerres et les menaces des anglais.

La chambre de lecture fut le tremplin d'une notabilisation locale. On retrouvera certains de ses membres dans la première municipalité de Saint Gilles mise en place le 12 août 1787. Ils seront plusieurs à répondre à la convocation aux Etats Généraux de Versailles en 1789.

Aujourd'hui les bibliothèques nous offrent un accès facile à un vaste choix de publications, à des coûts modestes. Ils leurs restent à devenir des lieux de discussions confortables et conviviaux qui soient autant d'invites à la cordialité, à l'ouverture d'esprit et à la culture politique ?

Il n'y a pas de société sans faire société.

Michelle Boulegue

**Bourloton Edgar - Une page de l'histoire vendéenne - La chambre de lecture de Saint Gilles. (1783).*

4 - Les rues racontent notre histoire

Les noms des rues disent la volonté d'une collectivité à se faire gardienne de son histoire et à honorer la mémoire des femmes et des hommes de bonne volonté qui l'ont servie.

La rue de la garance évoque un moment oublié de la vie économique locale.

Hélène Boulineau à qui nous devons des travaux toujours pertinents sur notre histoire locale nous raconte que l'arrivée de la Garance à Croix de Vie

coïncide avec celle de **M Guillaume-Henri Ingoult à Sainte Croix de Vie** vers 1740. Tout juste nommé directeur des garancières du Bas Poitou par les Manufactures Royales de garance, il venait des environs de Montpellier et connaissait bien les techniques de la culture de cette plante récoltée dans le Sud, surtout en Provence. A Croix de Vie, les graines étaient stockées quai des greniers, également appelé quai de la garance. Une rue étroite, reliant actuellement la **rue de la Roussière** au quai des greniers le rappelle. Elle longe un très ancien entrepôt construit en pierres de lest de navire qui fut peut-être utilisé pour la commercialisation de la garance.



Buste de Marcel Baudouin réalisé par Jeanine Couradette (Atelier Arts sur Vie)

G.H Ingoult, en sa qualité de lieutenant de brigades dans les fermes du roi, s'était porté acquéreur de plusieurs journaux^{*} de terre sableuse, gagnés sur les marais de Besse. Il avait réalisé cette opération à la demande et avec l'aide de M. Blassac, intendant du Poitou, dans le but d'y implanter une pépinière royale de garance. A l'époque, la teinture rouge extraite de la garance était utilisée par les manufactures d'indienne^{*} bretonnes et nantaises mais aussi par les fabriques et plantis modestes de Fontenay le Comte. Cette production pris vite de l'extension et contribua à développer le commerce maritime du port au point que le 12 septembre 1782, un bateau de Saint Gilles embarqua 1097 livres de garance pour Nantes. Toutefois, G-H Ingoult ne parvint pas à convaincre les paysans locaux à se lancer dans cette culture qui fit la fortune de la Provence. Il multiplia en vain des annonces alléchantes dans les Affiches du Poitou allant jusqu'à proposer « gratuitement 143 livres de graines et 15000 plants à qui lui apporterait les ordonnances de Monsieur l'intendant ». G-H Ingoult se heurtait à la méfiance des paysans pour une plante mal adaptée au climat océanique et exposée à une série d'épizooties dans les années 1780. Outre la sensibilité de cette plante aux aléas climatiques, son industrialisa-

tion se heurtait à des revirements de la mode, contrairement aux cultures vivrières aux débouchés davantage prévisibles. Finalement, le directeur de la pépinière royale échoua à créer une filière économique qui outre la culture aurait dû entraîner la construction, en nombre, de moulins à broyer les racines et susciter la maîtrise de techniques tinctoriales. **Jean Ingoult, son fils**, agronome, avait



Maison qui fut habitée par le Docteur Marcel Baudouin
Rue Marcel Baudouin

eu le temps, aux côtés de son père de bien connaître les ressources locales et de s'imprégner des mentalités. Il se lança parallèlement, avec plus de succès dans la fabrication de la soude à partir des cendres de goémons. Le marché estimé portait sur la fourniture annuelle de 200 livres de soude. Il avait convaincu son père des perspectives fructueuses que pouvait réserver cette exploitation. Ce dernier recruta donc trois journaliers demeurant au village des Bussoleries pour récolter et transporter à leur frais, au domicile du sieur Ingoult, des cendres payées «20 livres par milliers fournis». Jean Chrysostome, fils de Jean Ingoult, prendra la relève, mais le marché qu'il prit pour 7

ans avec des habitants de Saint Hilaire sera payé 10 livres par milliers et 16 en cas de paix. Acheminée par bateau vers Nantes, cette production devait souffrir du blocus anglais. Le goémon était sans doute brûlé sur des terrains situés dans l'actuel quartier de la Soudinière. Jean Chrysostome fut plus commerçant qu'agronome. Il mettra fin à la pépinière de la garance au profit de l'exportation de la soude ainsi que du sel et des céréales. Il se fera importateur de bois, très recherché par les chantiers de construction navale implantés à Croix de Vie. Il fut aussi un grand acquéreur de biens nationaux : marais salants, près d'élevage et terres céréalières. Il confirma son enracinement dans la commune en épousant le 24 février 1778

Marie Françoise
Louise Grelier,
fille de feu JB

Grelier et de Thérèse Louise Desloge. Son fils, Jean excella comme armateur. Il fut un défenseur inlassable des intérêts du port et l'instigateur des aménagements nécessaires à son développement. Il fut le deuxième maire de Croix de Vie qui honora sa mémoire en lui dédiant la **rue Jean Ingoult**. La **rue Marcel Baudouin** du nom de son petit fils passionnément attaché à la cité et à son histoire dota celle-ci d'une documentation historique exceptionnelle rassemblée pour l'essentiel au

musée de l'abbaye Sainte Croix aux Sables d'Olonne. Il prit l'initiative, impardonnable aujourd'hui et que seule son époque pouvait permettre, de déraciner le menhir «des tonnelles» (Saint Hilaire) pour l'implanter sur son caveau de famille dans l'espoir que cette concession perpétuelles, au cimetière de Croix de Vie préserverait ce témoin de la préhistoire locale de la désinvolture des temps futurs. C'est de fait, le seul monument répertorié de la commune. Ces deux rues, racontent à elles seules l'histoire d'une dynastie locale.

* Sources : Boutier Jean Claude : mémoire de master 1 recherche histoire sous la direction de Monsieur Guy Saupin

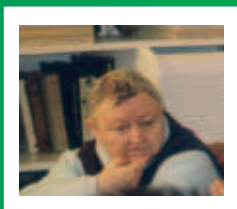
* Unité de surface correspondant à ce qu'un homme peut labourer, à force de bras, en une journée.

* Toile de coton peinte ou teinte fabriquée initialement en Inde.



Rue Jean Ingoult

SE SOUVENIR DE DENISE RIVALIN



Denise Rivalin nous a quittés, cet été. Elle était encore avec nous, lors de l'assemblée générale de V.I.E., le 7 juillet dernier tant elle suivait fidèlement nos travaux : «j'aime me tenir au courant de ce qu'il se fait et de ce qui se passe». Denise, discrète et sans jamais se plaindre, a

enduré les lourds handicaps qui ont assombri sa vieillesse, la privant progressivement de ses jambes et de sa vue. Elle faisait face sans chichi avec ténacité.

Enfant, Denise voulait être institutrice. Elle fut l'une des premières à s'inscrire au cours complémentaire pour les filles dont V.I.E. a évoqué dans son précédent bulletin la création improbable, en 1945, à Saint Gilles, sous l'occupation. Son succès au concours d'entrée à la Poste décide de sa carrière. D'abord en Bretagne puis en Vendée et pour finir à Saint Gilles-Croix de Vie, sachant concilier ses affectations avec les engagements de son

époux dans la marine. C'est à Saint Gilles Croix de Vie, en 1996 que Denise Rivalin s'associa à un petit groupe d'habitants décidés à créer une association V.I.E. afin de préserver l'environnement, améliorer le cadre de vie et valoriser le patrimoine local. Depuis lors, Denise Rivalin, administrateur de V.I.E. s'efforça de participer à tous les conseils d'administration de l'association.

Elle aimait raconter des anecdotes du pays dont voici le récit de l'une d'elles. « Vers la fin de la guerre, en 1944, nous avions très peur d'être bombardés par les Alliés. Un dimanche, en chaire, Monsieur le curé nous a fait implorer la protection de la Vierge en lui promettant d'ériger une statue si elle exauçait nos prières. La guerre finie, et n'ayant pas été bombardés, nous avons apporté notre obole pour payer la statue que nous avons conduite en grande procession, Monsieur le curé en tête, jusque dans les dunes du Jaunay. Elle veille aujourd'hui au bout du petit square de la promenade Narcisse Pelletier ».

Denise Rivalin s'est tue. A nous de garder, vive, sa mémoire, en toute amitié.

6 - La maison Grasset fête ses 130 ans



Une telle longévité est en soi un événement quand tant de magasins sont éphémères.

L'histoire de cet établissement est étroitement liée à celle de toute une famille sur quatre générations. Charles Grasset, quatrième du nom, a bien voulu

nous en livrer quelques anecdotes.

«A la toute fin du XIX^{ème} siècle, mon arrière grand-père gagnait sa vie en faisant « la chine ». Chiner, signifiait proposer de la marchandise de ferme en ferme. Lui le faisait en poussant sa charrette à bras, chargée de calicots, de fil et de boutons. La consécration de ses efforts a été de pouvoir ouvrir un magasin à Croix de Vie en face de notre emplacement actuel à l'entrée de la rue piétonne. Il n'a pour autant jamais cessé de faire la chine. Mon grand père a pris la relève. Baptisé Marcel, il a toujours répondu au prénom de Charles pour des raisons qui me sont inconnues. Lui aussi a fait la chine. Le progrès aidant il s'était motorisé et assurait les marchés tout en continuant de livrer sa marchandise dans les fermes. Pendant ce temps ma grand-mère tenait le magasin d'une main de fer. Mon grand père abordait la vie avec plus de légèreté et de gaieté. Pourtant le dernier souvenir qu'il m'a laissé m'a frappé à jamais. Il est décédé le 21 août 1961. Son cercueil avait été placé au centre du magasin dans un dernier hommage de la maison. J'avais 5 ans et je n'avais pas saisi toute la gravité de la situation. Ca m'a valu un rude rappel à l'ordre du premier vendeur qui fut plus tard mon maître d'apprentissage d'une redoutable intransigeance. Je me souviens du magasin d'alors. C'était tout un univers dédié aux tissus et à la mercerie. Les murs étaient tapissés de rayonnages jusqu'au plafond. Sur chaque étagère, dans un alignement au cordeau, s'empilaient les rouleaux de tissus placés de biais pour permettre à la clientèle d'apprécier les coloris et les textures. Au milieu du magasin trônait un immense comptoir réservé à la mercerie. Nous avons encore une collection inouïe de boutons en corne et en nacre, de véritables bijoux. Du plafond pendaient des alignées de foulards, comme des oriflammes et les parapluies étaient regroupés en bouquet au dessus des piles de torchons placés sur des présentoirs qui surmontaient le comptoir de mercerie. C'était si rempli, qu'à la Noël, on remarquait à peine les décorations. Mon père, Charles succéda à son père sans que la grand-mère ne cesse de faire du magasin le centre de sa vie. Il avait

fait son apprentissage dans un grand magasin de Nantes. Il aimait, par dessus tout, les contacts humains que lui offraient ses deux passions, son métier et son engagement de conseiller municipal. Lui aussi aimait faire les marchés et

livrer les commandes dans les fermes pendant que ma mère, selon ce qui devenait une tradition familiale, tenait le magasin avec les vendeurs et les vendeuses. J'ai fait mon apprentissage dans ce magasin sous la houlette du premier vendeur. Le moment de l'inventaire était la grande épreuve. Il fallait faire l'état du stock en déroulant toutes les pièces de tissus et en les mesurant pièce par pièce. On les déroulait sur toute la longueur du comptoir réservé à cet effet. J'avais fini par maîtriser la technique qui m'évitait d'emmêler les lais. C'était aussi méticuleux que physique. Plus tard, j'ai élargi notre offre à la confection et à la lingerie. J'avais ouvert un magasin avec ma femme en investissant notre réserve de tissus. Comme ce fut concluant, tout le magasin s'est consacré à la confection en délaissant peu à peu tissus et mercerie. Il faut dire qu'à l'époque, dans les années 70, tout était facile. Les prévisions avaient beau être approximatives, on s'en sortait toujours. Maintenant tout est comptabilisé et informatisé. Ce luxe d'informations ne nous aide pas à anticiper les engouements de la clientèle ni l'instabilité du climat. J'ai plus vendu de chaussettes en juin et juillet 2012 que cet hiver. Pour vous dire que c'était une autre époque, je me souviens d'un représentant qui nous laissait ses valises de marchandises et ses carnets de commandes et repassait chercher le tout deux jours plus tard après avoir passé du bon temps à Noirmoutier ou ailleurs. Aujourd'hui, je suis à la barre, mais mes parents n'ont jamais désarmé, tant la vie du magasin était aussi une bonne part de la leur. Quand je vais voir ma mère, ses premières questions sont pour ses petits enfants et tout de suite après sur mon chiffre d'affaire ! Il n'en reste pas moins que dans ce métier, l'expérience fait les trois quarts de la compétence. Et chez nous, l'expérience est une affaire de famille.

L'histoire de la Maison Grasset est aussi celle d'une dynastie. Article rédigé par Michelle Boulègue à partir des propos de Monsieur Charles Grasset, le 22 octobre 2012



Le magasin Grasset dans les années 50

Grasset
depuis 1882

*Prêt-à-porter pour lui
Lingerie de jour et de nuit
pour elle et lui*

1, Rue Général de Gaulle - Rue Piétonne - 85800 St Gilles Croix de Vie - Tél. 02 51 55 11 28

1 - Qu'en est-il du logement social à Saint Gilles Croix de Vie ?

Le nouveau SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), après une première mouture refusée par le Préfet, va dans le sens d'une densification urbaine sous la forme d'une conurbation dont le pivot en serait Saint Hilaire de Riez et Saint Gilles Croix de Vie élargi aux communes du Fenouiller, Notre Dame de Riez et Givrand. Un pôle secondaire d'urbanisation serait constitué de Brétignolles, de Brem et des communes limitrophes. Selon cette orientation on compterait 66000 en 2030 sur le canton, selon une croissance annuelle de 1,9% soit 800/900 logements neufs par an. L'objectif 2013/2018 serait d'affecter 387 hectares par an à la création de nouveaux logements soit 24 habitations par hectares et par an. L'identité actuelle des communes en serait très profondément transformée. **A Saint Gilles Croix de Vie l'objectif est de créer 140 à 150 logements/an avec une densité de 40 logements à l'hectare** soit une consommation de 3,5 hectares/an. De telles perspectives imposent de réfléchir globalement, dès maintenant, en terme d'infrastructures, de desserte des réseaux des

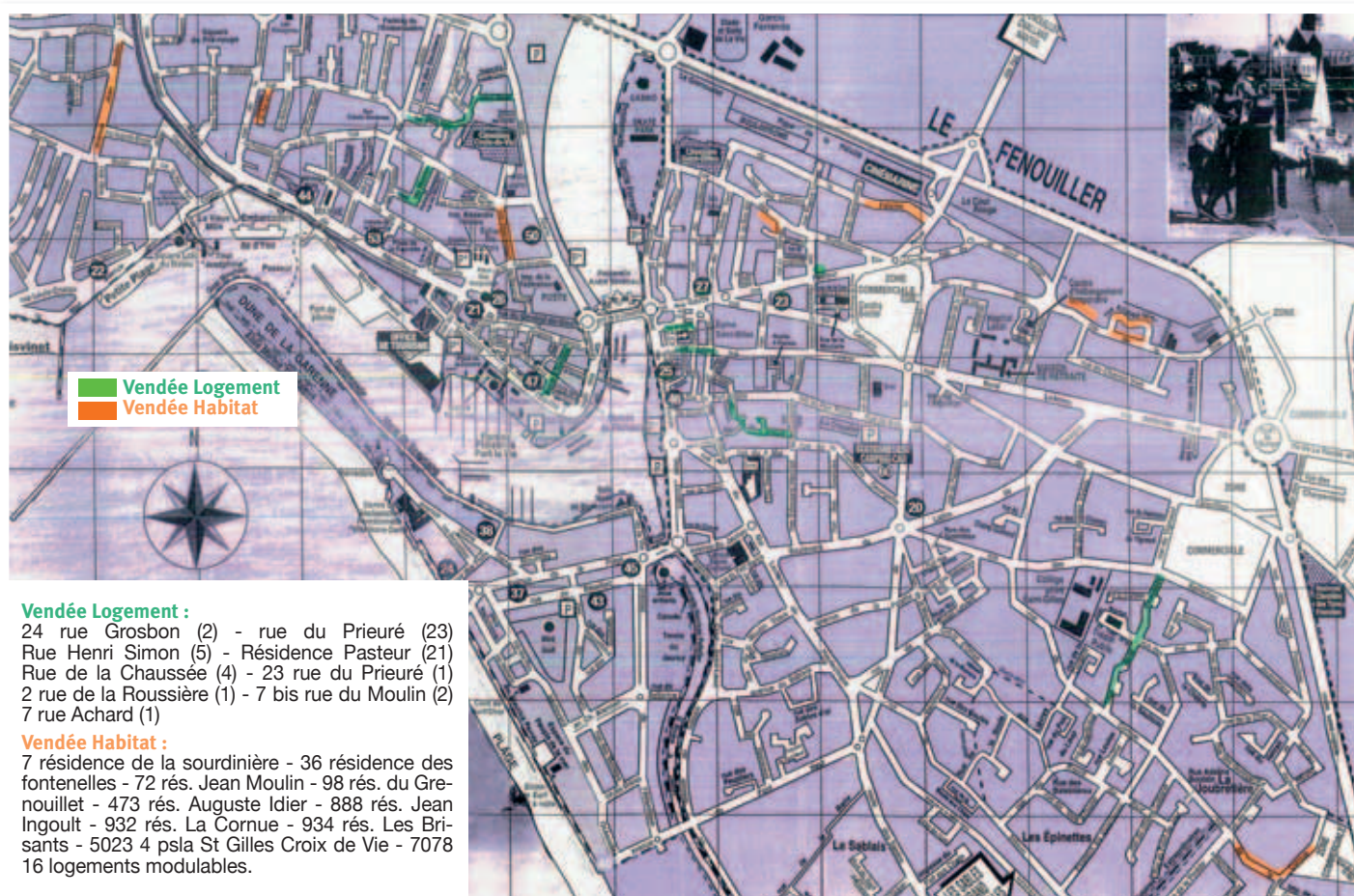
fluides et d'énergie, du plan de circulation individuelle et collective tous modes de déplacement inclus, dont le covoiturage, parkings, ainsi qu'à l'aménagement du cadre de vie collectif.* A Saint Gilles Croix de Vie, le logement social doit être placé au cœur du débat. La situation n'est pas brillante en dépit de petits programmes d'accession à la propriété. La commune ne peut guère se prévaloir de plus de 6 à 7% de logements sociaux dont le programme le plus récent a été réalisé en 2012 par Vendée Habitat rue des Fontenelles. D'ici 5 ans il est envisagé de construire 80 logements sociaux sur l'ensemble du canton dont 70% sur les communes de Saint Hilaire, Saint Gilles, Brétignolles, Givrand et le Fenouiller. 20% se répartirait sur Brem et les communes proches, les 10% restant seraient répartis sur les communes moins dotées en service à la personne.

Pour l'heure, la politique du logement social à Saint Gilles Croix de Vie privilégie depuis le 22 février 2008, l'accession à la propriété en application de la loi N° 2006-872 du 13 juillet 2006 modifiée depuis le 1^{er} janvier 2011 et instaurant le prêt à taux zéro (PTZ), aidé par l'Etat pour acheter ou construire un logement en France. Depuis le 22 avril 2011 le sou-

tien du Conseil Général et celui de la Commune (conseil municipal du 9 mai 2011) complète cette aide de l'Etat. L'obtention de ce type de prêt est réservée à des candidats à l'accession pour une résidence principale dont les revenus sont inférieurs ou égaux à ceux du prêt locatif à usage social (PLUS). Ce prêt s'assortit d'une subvention de 1500 euros accordée par le Conseil Général. Des dispositions sont prévues pour protéger les acquéreurs en cas d'accidents professionnels ou de santé. Les bailleurs, pour leur part, peuvent être bénéficiaires de subventions incitatives pour les logements de BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Dans le cadre de cette politique, la commune a décidé lors du conseil municipal du 6 juin 2011, d'acquérir 5 lots de 300 m² au lotissement des Côteaux de la Croix au prix de 1011.66 euros HT le m² soit un coût global de 152 490 euros TTC. Les primo accédants qui ont acquis ces lots à prix coûtant ont également bénéficié de la prise en charge des frais de notaire. Les dossiers ont été sélectionnés dans le respect des critères de ressources et dans le cadre d'un partenariat avec l'ADIL et le CCAS.

Deux bailleurs gèrent et construisent des logements sociaux locatifs,



«Vendée Habitat» et la société anonyme d'HLM «Vendée Logement». Le CCAS* donne pour sa part un avis sur les demandes adressées à l'un ou l'autre de ses bailleurs qui disposent d'un parc comprenant des logements allant du T1 au T6. L'information serait incomplète si nous ne citons l'association « Habitat et Humanisme » à but non lucratif, véritable recours pour ceux qui butent cruellement sur l'accès à un logement quand les ressources ne suivent pas. Cet organisme s'est constitué un parc de 87 logements locatifs en partenariat avec des propriétaires qui partageant ses objectifs, refusent la spéculation foncière. Ceux-ci lui confient la gestion de leurs biens en ayant l'assurance de voir honorer les engagements contractuels.

A Saint Gilles Croix de Vie, en dépit de la convergence des efforts publics et associatifs, le logement social, particulièrement de type locatif, reste trop en deçà des besoins dans un contexte déjà difficile que la crise a durci. Certes la commune ne dispose pas de grandes réserves foncières. Raison de plus pour en garder la maîtrise. Un programme de logements sociaux serait le bienvenu sur les terrains que n'occupera pas l'hôpital local après l'annulation de son projet de transfert. Faute de volontarisme, ceux d'entre nous dont les ressources sont faibles voire précaires sont contraints à un véritable parcours du combattant.

Il y a urgence !

Michelle Boulegue

* Centre Communal d'Action Sociale. Illustration de l'implantation des programmes sur la commune

2 - Joies et risques à la Grande Plage de Saint Gilles Croix de Vie

La montée en puissance des sports nautiques est telle que durant la saison, notamment pour des raisons de sécurité, des chenaux d'évolution (cf carte ci-dessous) ont été organisés pour chaque discipline de sport nautique. Durant la saison estivale, les baigneurs peuvent ainsi profiter des vagues sans être heurtés par une planche de surf. Seul le bodyboard est permis dans la zone des baigneurs. S'équiper de ce bodyboard (relié au poignet par un bout appelé leash) peut-être une sage précaution, notamment pour les enfants.

En effet la baignade dans les vagues n'est pas sans risque. Les panneaux mis sur le «remblai» : «Baignade dangereuse à marée haute», signalent à juste titre les risques de noyade...

Mais plus insidieux et mal connus sont les risques de noyade à marée basse. En effet tout semble sécurisé pour s'amuser dans les vagues

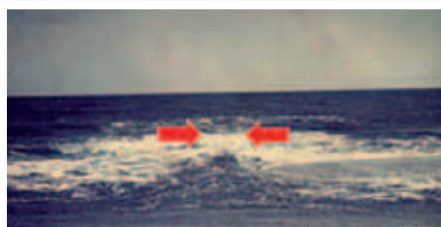
même quand elles sont puissantes. Le déferlement des vagues sur une plage en pente très douce est propice pour s'avancer gaillardement vers les vagues, tout en gardant «pied», la concentration des baigneurs de tout type rassure, et puis il y a la surveillance des MNS (Maîtres Sauveteurs Nageurs) pour tranquilliser...



Jeux d'enfants dans une petite baigne de la Grande Plage.

Et tout d'un coup, en pleine joie d'affronter les vagues, vous vous retrouvez sans que personne ne s'en aperçoive, aspiré par le fond vers le large. Instinctivement (et à tort) vous recherchez à regagner le rivage, vos forces s'épuisent, votre moral vous précipite vers une sombre issue...

C'est précisément la mésaventure qui est arrivée à certains d'entre nous, secourus, épuisés par les MNS (Maîtres Nageurs Sauveteurs), les moniteurs de surf ou un quidam lui aussi entraîné vers le large mais avec son bodyboard



Formation d'un courant d'arrachement

qui devient alors la planche du salut quand la surveillance depuis la plage ou en patrouille sur l'eau fait défaut.

Au vu des effets, ce phénomène d'entraînement vers le large (sur plusieurs dizaines de mètres) est comparable aux courants de sortie de baie (cuvette naturelle sur la

plage favorisant la concentration de masses d'eau) que l'on rencontre sur la côte landaise.

Pour les MNS, les petites baignes (40 à 50 cm de profondeur observés) de la Grande Plage ne sont pas assez profondes pour engendrer un courant de sortie (que l'on peut observer surtout à la marée montante) suffisant pour entraîner les baigneurs vers le large.

Par contre lors des fortes houles, la configuration particulière de certaines vagues associée à la bathymétrie de la plage est susceptible de générer des courants ponctuels et puissants vers le large (dits **courants d'arrachement** par les spécialistes), dont la force est suffisante pour entraîner vers le large tout baigneur expérimenté ou non. La convergence de séries de vagues arrivant sous deux angles sensiblement différents concentre le déferlement de masses d'eau.

La répétition du phénomène engendrera la sortie des masses d'eau accumulées par un puissant ressac canalisé voire un courant d'arrachement en direction du large.

A marée basse sur la Grande Plage, l'observation attentive de la plage nous permet d'observer les chenaux (décaissements perpendiculaires au littoral de la plage) que les courants d'arrachement ont laissés. A ces endroits l'érosion du banc de sable (qui peut aller jusqu'à l'apparition des bancs de marne du sous-sol comme au printemps 2012) témoigne de la force de ce type de courant qui entraîne les alluvions vers le large.

Les anciens nous racontent dans le passé plusieurs cas de noyades de baigneurs entraînés vers le large notamment à la hauteur du club de surf (endroit appelé Rochebonne en référence au plateau rocheux situé en face, plateau qui anticipe le déferlement de la houle).

L'important pour tout baigneur emporté par un courant d'arrachement est de se rappeler du **conseil suivant** :

Surtout ne pas paniquer, se rappeler de ce phénomène (d'où la connaissance minimum) et des conseils connus : **ne pas tenter de résister au**



courant (même si l'on est un nageur expérimenté) et se laisser dériver en respirant calmement afin de conserver ses forces pour le retour. S'épuiser, s'essouffler est le meilleur moyen de se noyer. L'essoufflement survient en raison d'une respiration rapide qui n'élimine pas suffisamment le CO₂. A un moment donné le courant s'effacera (quelques dizaines de mètres sur la Grande Plage, plus loin sur les cotes landaises), il sera temps alors de regagner en toute lucidité (même si l'émotion nous a gagnés), sans affolement, le rivage en se faisant pousser par les vagues déferlantes. Boire la tasse n'est pas grave, c'est l'essoufflement qu'il faut éviter.



Le premier conseil est de pratiquer les vagues en zone surveillée, en période autorisée par les Maîtres Nageurs Sauveteurs, mais il est très difficile aux MNS comme le précise Michel FILLON, président de la SNSM du secteur, de tout surveiller, notamment quand la houle est forte et les baigneurs nombreux. Il vaut mieux aux abords des plages, expliquer aux baigneurs ce qui peut arriver.

Les panneaux sur la Grand Plage indiquant «baignade dangereuse à marée haute» sont indispensables, mais ils doivent être complétés d'informations indiquant le risque d'entraînement par des courants d'arrachement durant les heures autour de la marée basse.

La surveillance des parents à proximité de leurs enfants sachant nager ou non dans les vagues est indispensable. Un enfant risque de paniquer tout de suite dans un courant voire un simple ressac énergétique qui le déstabilise et le fait disparaître dans les vagues sans que personne ne s'en aperçoive. Pour autant, la présence des navettes à moteur (bateau de secours et moto de mer) au large des zones de baignade, notamment durant les périodes de houle, est indispensable pour renforcer la surveillance depuis les postes de secours.

Denis Draoulec

3 - Le port de plaisance entre dans l'ère industrielle

Le port va être le cadre de travaux importants qui vont bouleverser ses fonds et ses quais. Le but est de transformer le site afin d'en faire le cadre de la dernière étape de la pro-

duction industrielle des unités « Bénéteau ».

Les points principaux de ce projet ont été approuvés par le conseil municipal du 22/11/2011 et déjà décrit par V.I.E. dans son bulletin 2012 :

- **Création d'un ponton** de 200 m le long du quai Port Fidèle et du quai Rivière (1,5 million euros HT) afin de stocker et de procéder à l'accastillage des unités.
- **Elargissement de la darse** de mise à l'eau aux dimensions de voilier de 65 pieds et de bateau moteur de 60 pieds (1 500 000 euros HT).
- **Creusement du plan d'eau** à la cote maritime de - 3m (2 millions d'euros).
- **Aménagement (éventuel)** de l'aire de carénage et du parking de la conserverie (250 000 euros HT).

Ce projet, d'un coût global, estimé et hors taxe à 5 250 000 euros n'avait pas encore trouvé ses financeurs au moment de son approbation par le conseil municipal hormis l'engagement de principe du Conseil Général. De l'entreprise, principale bénéficiaire de ces aménagements, il ne peut en être attendu plus que les frais d'utilisation des équipements pour chacune des unités mise à l'eau.

En 2013, où en sommes nous ?

L'attention des décideurs s'est concentrée sur différents points :



Le projet d'aménagement du port tel que V.I.E. se le représentait (avant déc. 2012).

- **L'élargissement de la darse actuelle** de mise à l'eau aux dimensions requises s'avère dangereuse pour les infrastructures du port de plaisance au point de nécessiter de s'orienter vers une autre solution. Il s'agirait d'un **ouvrage ancré sur l'actuel môle carburant** et **conçu en débord** qui permettrait au moyen d'un élévateur de 50 tonnes de déplacer les bateaux sur des bandes de roulement jusqu'au point de mise à l'eau. L'ouvrage de soutènement de 15 m de long sur 6 m de large reposerait sur des pieux placés parallèlement aux pontons existants. L'ouvrage serait protégé de la violence des courants à marée descendante par une paroi de béton. Toutefois il est indiqué que les remous liés

à une rupture naturelle de niveau ont été considérablement réduits par le creusement de la fosse du ponton 8.

Cette hypothèse présenterait plusieurs avantages :

- **Le transport des unités** à pied d'œuvre serait facilité, outre leur mise en attente sur place.
- **L'exploitation du port de plaisance** ne serait pas entravée par les travaux.



Quai du Port Fidèle et quai Rivière 1921



Quai du Port Fidèle et quai Rivière 1985



Quai du Port Fidèle et quai Rivière 2012

- **Le stockage** des unités serait facilité par l'aménagement de la fosse (cote - 3 m) du ponton 8.
- Le nouvel élévateur permettrait d'assurer les manutentions d'environ 90% de la flottille de pêche.*
- Globalement le coût de ces modifications n'excéderait pas l'enveloppe envisagée.

L'inconvénient majeur de cette hypothèse serait que les unités mises à l'eau entreraient directement dans le courant.

L'alternative serait de creuser la darse de mise à l'eau plus en retrait dans le terre-plain ce qui pourrait entraîner **outre des surcoûts importants, la fragilisation du quai, la neutralisation du môle carburant** mais l'actuelle darse de mise à l'eau pourrait être reconverte en citerne à carburant. Le tracé de la piste cyclable envisagée par la mairie devrait être revu.

Dernière hypothèse fin 2012 :

- Mise en place d'une potence de mise à l'eau des bateaux dans la deuxième darse du port de pêche. Cette solution serait de toute la moins coûteuse et utile tant à la plaisance qu'à la pêche.

Le financement de ce projet relève d'un montage qui implique les concours du Conseil Général et de la Région à hauteur de 20% pour chacune de ces collectivités. La Communauté de Communes, à priori partante pour une participation fixe de 1 ME, sous réserve d'une présentation plus détaillée du projet et de son plan de financement. Le FEDER et l'Etat seront sollicités.

La commune s'est mise en première ligne sur ce projet en qualité de maître d'ouvrage. Elle ne peut pas être pour autant le principal financeur sauf à vouloir faire peser lourdement la charge financière d'un aménagement industriel sur les habitants de Saint Gilles-Croix de Vie, quel que soit l'espoir de tous que ce projet génère de nouveaux emplois.

Les futurs aménagements portuaires projetés ne concernent pas une extension du port de plaisance qui dispose en l'état des équipements satisfaisants. Ils visent à faire entrer le port dans une nouvelle étape de son évolution, de type industriel. Il reste à espérer que la concrétisation de ce projet suscite des emplois directs et induits, en nombre et en qualité, à la hauteur des engagements financiers que les collectivités territoriales et l'Etat auront à supporter s'ils s'engagent.

Gérard Roche

**Le coût de la mise à l'eau d'un bateau de 35 tonnes (13-16 m) est actuellement de 800 euros qu'une utilisation partagée pourrait ramener à 500 euros.*

4 - Les projets de l'hôpital local

Outre le fait que l'hôpital fasse partie de l'histoire sanitaire et sociale de Saint Gilles Croix de Vie, cet établissement a vocation à être le pivot d'une prise en charge hospitalière de proximité ainsi que l'a exposé son directeur, Monsieur Chapotot lors de la conférence qu'il a prononcée à l'invitation de V.I.E. le 8 juillet 2010. En 2012 l'hôpital local a appris que son projet de déménagement sur les vergers d'Eole ne pouvait aboutir. Il lui reste à se reconverter sur place.

Actuellement, l'hôpital local met à la disposition de ses patients, 10 lits de médecine et 29 lits de soins de suite et de réadaptation. De plus, une convention de direction commune a été mise en place avec l'AMAD qui pilote le service de soins infirmiers à domicile pour une centaine de places. Enfin, l'hôpital s'est attaché à développer une meilleure coordination des soins avec les médecins de ville afin d'éviter aux patients, si possible, l'étape d'une hospitalisation aux urgences à l'hôpital de Challans.

L'hôpital local assure aujourd'hui la prise en charge de 350 séjours en

médecine pour une durée moyenne de 9 jours quand l'objectif assigné est de 200 séjours pour une durée moyenne d'une douzaine de jours. Fort de ces bons résultats, l'hôpital local se donne pour objectif d'**augmenter sa capacité d'accueil à 60 lits** afin de passer à 20 lits médicalisés et 39 lits de soins de suite et de réadaptation.

Cette capacité d'accueil renforcée complèterait efficacement les 24 lits d'hébergement temporaire installés au centre d'Hébergement Temporaire géré par l'AMAD*. Ainsi décrite, **la démarche de l'hôpital dessine progressivement la mise en place d'une filière complète de prise en charge en gérontologie tout en privilégiant la proximité avec les habitants et la complémentarité des rôles avec l'ensemble du dispositif de soins du canton.**

En cela, cet établissement répond aux orientations de l'Agence Régionale de Santé. L'hôpital se donne deux ans à trois ans pour réaliser ces objectifs en deux ou trois étapes, sans exclure la construction d'un bâtiment, sur ses terres, si les finances suivent. Sa démarche s'inscrit dans la **reconfiguration de la carte sanitaire régionale qui prévoit la création d'un centre hospitalier général intégrant l'hôpital de Challans et l'hôpital local de St Gilles Croix de Vie.** Les habitants de St Gilles Croix de Vie ne peuvent que se satisfaire de voir ainsi conforter l'offre locale de soins hospitaliers.

Michelle Boulegue

** Aide médicale à domicile.*

5 - La piste cyclable bientôt au bout du monde

En 2013, la commune prévoit de prolonger la piste cyclable de Boisvinet jusqu'au passage à niveau, à hauteur du « bout du monde » en conservant l'esthétique de la piste cyclable de la corniche de Sion.

Ce tronçon fera partie de la vélo route dont le tracé va de Roscoff à Hendaye. Un passage épineux, bien connu des promeneurs, se situe à hauteur de la maison des phares et balises. C'est un véritable goulot d'étranglement où se concurrencent, sans visibilité, les voitures, les cyclistes, les fauteuils roulants et les piétons avec ou sans poussette. La solution adoptée est de réduire la largeur de la chaussée en la faisant passer de 7 m à 5,10 m au bénéfice d'un trottoir de 1,50 m.

Le coût d'opération pour ce tronçon est évalué à 200 000 euros HT. Les subventions cumulées du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes ne concernent que les revêtements et le fleurissement. Le reste incombe à la commune.

Au-delà du «bout du monde», la poursuite du tracé de la piste devient un vrai casse tête.

La SNCF n'envisage qu'avec réticence la traversée du passage à niveau pour des questions de sécurité. Or, à priori, il serait envisagé que cette piste la traverse deux fois. Une première fois pour rejoindre la quai de la République et une deuxième fois pour atteindre les quais du port de pêche. A leur tour, les marins sont vent debout contre un tel tracé. Ils font observer que les quais sont leurs lieux de travail et qu'ils n'ont que faire de supporter la gêne et les risques occasionnés par les passages de cyclistes. Une autre hypothèse soulève aussi une tempête d'objections. Elle consisterait à faire passer la piste le long du chemin des douaniers, à flanc du quai de la baie d'Adon au moyen d'un platelage en encorbellement. Rien de mieux pour banaliser le seul vestige qui nous reste de l'architecture portuaire du XVI^{ème} siècle qui fait tout l'attrait du site. Le prolongement du tracé de la piste cyclable soulève d'intenses discussions qui imposent de chercher d'autres hypothèses comme de déplacer les places de stationnement situées le long du quai de la République en les regroupant sur la parcelle mitoyenne de la mairie. La mise en sens unique achèverait de rendre les lieux plus praticables en été. Enfin V.I.E. rappelle qu'il y a 5 ans, elle a étudié avec le Réseau Ferré de France la possibilité d'aménager le foncier de la gare à condition de préserver un linéaire de voies ferrées de 200 m (en vue de l'arrivée du futur TGV) et les voies de délestage. Le quai de la République a besoin d'aise et d'embellissement !

Jean-Luc Bolteau

6 - Des travaux d'aménagement pour le quai Gorin

Le mois de novembre 2012 a vu la chaussée du quai Gorin s'effondrer à deux reprises à 100 m d'intervalle, minée par un réseau d'évacuation des eaux usées à bout de souffle.

Voilà qui met sous le signe de l'urgence l'aménagement du quai Gorin et sa préservation telle que la communauté de commune a prévu de réaliser à la suite du coup de semonce que nous a infligé la tempête Xynthia.

La communauté de communes a retenu le Cabinet d'ANTERA (Nantes) pour réaliser les études de faisabilité. Il est préconisé de relever le niveau du quai et de construire un muret de protection le long du quai à + 80 cm. **L'infrastructure du quai devrait être aménagée** afin d'abriter des bassins de rétention visant à freiner une brutale montée des eaux et à en réguler les flux. Il est prévu que, **simultanément,**



Le quai Gorin le 12 octobre 2012

la commune engagerait les travaux qui relèvent de sa compétence :

- **Réfection de la chaussée** qui serait rétrécie à 5,50 m. Cette disposition ne fera pas obstacle aux passages bihebdomadaires des bateaux Bénétéau de 60 pieds qui devraient emprunter cet itinéraire jusqu'à leur mise à l'eau au port de plaisance.
- **Elargissement des trottoirs** à concurrence de 2 m à hauteur de la poste et de 1,80 m le long des habitations.
- **Rénovation de l'ensemble des réseaux de ce segment de rue.** Une évaluation en 2012 en a dénoncé le délabrement, ce qui explique, sans doute, les refoulements des eaux usées dont certaines habitations du quai Gorin et de rue du Puits Servanteau ont eu à pâtir.

Les travaux devraient débuter en 2014. Les riverains doivent s'attendre à traverser quelques moments difficiles. La sécurisation du quai Gorin est à ce prix. Espérons qu'une tempête future ne vienne pas en démontrer l'insuffisance ! En guise de rappel à l'ordre, les pluies abondantes des 11, 12 et 13 octobre 2012 ont entraîné de nombreuses inondations dans des quartiers jusqu'alors épargnés. 31 rues ont été touchées côté Saint Gilles et 6 rues côté Croix de Vie dont particulièrement rue du Terre Fort au point qu'une automobiliste a été bloquée sous le pont rail reliant cette rue au boulevard Pompidou également touché. Le quai Gorin s'est contenté de voir ses bancs noyés jusqu'à leurs assises comme chaque hiver. La Commune a entrepris de dresser un inventaire de ces sinistres afin d'obtenir la reconnaissance de catastrophe naturelle par l'Etat. Ce qui ne manquera pas de soulager les habitants sinistrés. Les compagnies d'assurance savent combien il est difficile de prévoir les aléas climatiques. Il reste à prendre toute disposition afin d'en limiter collectivement les effets. L'observation des

derniers sinistres donne à penser que le calibrage des canalisations et les dimensions des bassins d'orage devraient être augmentés afin de mieux réguler les afflux d'eau pluviale dont le ruissellement est aggravé par la macadamisation de plus en plus étendue des sols, de lotissement en lotissement. Au fait, où en est notre Plan Communal De Sauvegarde (PCS) ? En cours, nous fut-il répondu. Il en est de même pour le Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Les communes voisines, mieux loties, ont déjà mis ces documents sur leur site à la disposition de leurs habitants.

Michelle Boulegue

7 - La pêche côtière résiste à Saint Gilles Croix de Vie

Les chiffres sont là pour le dire. Même si les effectifs de marins recensés par le comité des pêches locales étaient de 420 en 1994, ils sont passés depuis à 260 en 2001 et à 130 en 2011*, il n'en reste pas moins que la situation est stabilisée depuis 3 ans. La flottille a également subi une saignée, sévère, de 2008 à 2010. Les quotas imposés à la pêche aux anchois sans quotas de substitution et l'envolée du gasoil l'expliquent. 65% de la flottille se consacrant exclusivement à cette pêche ont été frappés de plein fouet avec pour conséquence la destruction des navires, la dispersion des équipages et la perte du savoir faire. 25 chalutiers de

Les apports débarqués

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
quantité	5085	3807	4093	4102	4147	3133
valeur	13658	10003	8461	7382	7610	7562
prix moyen	2,69	2,63	2,07	1,8	1,8	2,41
donnt retraits			62	91		41,5
quantité			69	86		60,3

En tonnes et milliers d'euros - Sources : Direction Départementale des Territoires de la mer de la Vendée 2012.

12 à 15 m sont partis à la casse. On s'en souvient.

Aujourd'hui le port de Saint Gilles Croix de Vie se place au 25^{ème} rang des ports de pêche en France pour les valeurs débarquées et au vingtième rang pour le tonnage débarqué. La flottille compte 57 navires dont la puissance moyenne reste équivalente à celle de 2010. 54% de ces navires ont plus de 20 ans et 4% ont moins de 5 ans. Les chalutiers restent prépondérants

Les bateaux de 16 m ont mieux résisté, enchaînant campagnes de pêche à la sardine d'août à octobre et les pêches aux bars, dorades, et maquereaux le reste du temps. Sur place leurs débouchés sont assurés par la criée, l'usine Gendreau et le marché du frais.

Les professionnels constatent que la ressource halieutique est là. Les espèces qui abondent sont le merlu, le thon rouge, le maquereau, la sole et...l'anchois.

Pour autant l'horizon de la pêche côtière n'est pas dégagé. Les patrons peinent à reconstituer leur équipage. Ils diagnostiquent un manque de motivation. Les jeunes redouteraient la dureté du métier, aggravée par une offre de formation insuffisante. A cela s'ajoutent d'autres difficultés. L'aquaculture suscite de l'inquiétude. Les techniques d'alimentation et de médication appliquées dans les élevages, génèrent des pathologies inédites qui menacent les espèces sauvages déjà gravement touchées par les pollutions et les frayères.

Si la concurrence se tasse entre les pays de la communauté économique européenne, elle se déplace, faisant s'affronter la pêche européenne à celle des pays de l'Amérique latine. Pourtant la pêche artisanale permet de gagner sa vie très correctement. C'est la conviction de deux jeunes patrons de Saint Hilaire de Riez, des frères, qui viennent d'armer «Le Gars de Sion» et «Le Diapason». Les organisations professionnelles leurs donnent raison en lançant «Le Pavillon de France» qui vise à inciter les consommateurs à privilégier les prises pêchées par la flottille française. C'est un coup de patte à la pêche industrielle, avec sa flotte suréquipée et grande consommatrice en énergie sans compter ses rejets

en mer de poissons non commercialisables. Olivier De Schutter*, rapporteur de l'ONU en dresse un bilan alarmant. Une étude de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture souligne que **la pêche industrielle ne fait travailler que 200 personnes pour 1000 tonnes de poissons pris alors que la pêche artisanale fait travailler, en moyenne 2400 personnes pour un tonnage de prises équivalent tout en consom-**

Les métiers de pêche pratiqués

TYPES DE NAVIRES	2008	2009	2010	2011
CHALUTIERS	34	25	24	23
CASEYEURS	1	5	1	1
LIGNEURS	10	7	6	4
FILEYEURS	3	1	6	0
NAVIRES POLYVALENTS	33	22	20	24
TOTAUX	81	60	57	52

Les chalutiers demeurent prépondérants

Sources : Direction Départementale des Territoires de la mer de la Vendée 2012.

mant moins de carburant. En conclusion le rapporteur recommande de créer des zones exclusives pour la pêche artisanale. Il préconise de soutenir l'action des coopératives de pêcheurs et de favoriser leur création. La Fédération des Coopératives Maritimes du Centre Ouest n'a pas attendu les conclusions de ce rapport pour soutenir la transformation des produits et en assurer leur promotion en misant sur la qualité afin de stimuler les débouchés. Ainsi en est-il des conserves goûteuses de sardinettes. Par ailleurs se réfléchit localement le moyen de faciliter la vente directe du poisson à la sortie du bateau sans pour autant porter préjudice aux équilibres économiques à respecter, si complexes pour la pêche et l'organisation de la distribution de ses produits.

Les marins ne désarment pas, de même que leur coopérative qu'ils détiennent à 80%. Cette dernière investit lourdement pour rapprocher son offre commerciale au plus près de la zone de chalandise et va regrouper confection et décoration. Les locaux libérés permettront d'améliorer les synergies entre les différentes organisations professionnelles.

Que serait Saint Gilles Croix de Vie sans la ténacité de ses marins qui témoignent, obstinément de son identité maritime et façonnent celle de la cité ?

* Le Monde du 1^{er} novembre 2012. «Devant l'ONU, la pêche industrielle mise en accusation» de Martine Valo et Gilles van Kote.

Michelle Boulegue

8 - Station de méthanisation au bord du Jaunay ?

Le GAEC de la Culasse, à l'Aiguillon sur Vie, projette de créer une unité de méthanisation sur son site de production. Le projet a fait l'objet d'une enquête publique du 1^{er} octobre 2012 au 2 novembre 2012.

Pour les promoteurs le principe du projet est de faire d'une contrainte légale un facteur de développement

économique.

A partir du 1^{er} janvier 2013, cet élevage devra satisfaire à des normes « bien-être » avec pour effet d'augmenter la surface vitale au sol pour les animaux reproducteurs. Dans ce but, le GAEC prévoit de construire un nouveau bâtiment de 480 m² tout en réorganisant son cheptel :

Le cheptel porcin devrait compter 448 porcs supplémentaires. Du moins sur le papier. De fait il s'agirait plutôt d'une régularisation de l'existant, soit un cheptel de 2165 équivalents porcs. Les effectifs bovins sont maintenus à priori à ceci près que les veaux des vaches allaitantes répertoriés comme tels trois ans durant ont le temps de devenir des génisses de génisses faisant passer les effectifs de bovins de 90 à 140. Au final, ces évolutions du cheptel sont considérées par les promoteurs du projet comme n'étant pas substantielles au regard de la circulaire du 11 mai 2010.

Les objectifs de l'unité de méthanisation :

- **Augmenter l'autonomie énergétique** dans une logique de développement durable (production d'électricité escomptée : 1630 Mwat) .
- **S'assurer des revenus complémentaires sur 15 ans** en vendant le surplus d'électricité produite, à EDF, et en contribuant à la fourniture de chaleur aux bâtiments de l'exploitation, au logement et à la proche maison de retraite de Givrand

pour la moitié de sa consommation annuelle.

- **Transformer le lisier et les fumures** en un produit plus assimilable par les végétaux tout en diminuant les nuisances olfactives.

La rentabilité de l'unité de méthanisation implique un volume de déchets organiques à traiter de 10306 m³. Ce qui nécessite de recevoir les déchets organiques de quatre origines différentes outre ceux collectés sur place : La CAVAC, La conserverie Gendreau, le GAEC du Moulin Cassé, le GAEC Clerc et les déchets verts de la commune de Givrand.

Selon l'argumentaire développé, le processus de méthanisation laisserait, en bout de cycle, un «digestat», sorte de compost «hygiénisé et sans odeur» dont le volume, estimé à 7900 m³ est destiné à l'épandage sur 387 ha de terrains sélectionnés selon leur capacité d'absorption. Saint Gilles Croix de Vie est concerné par deux îlots d'épandage situé en zone 2 AU2, l'un à 50 m des premières habitations et l'autre à 180 m du lotissement des Hauts de la Grange.

Les risques pour l'environnement.

Selon l'étude de l'agence NCA en charge de définir le projet, le sérieux du dispositif envisagé permet d'écarter ces risques : cuves étanches, couverture des sites de stockage, gestion des fluides produits selon des circuits distinct des eaux pluviales et pour finir l'engagement de respecter les réglementations en vigueur. C'est bien le moins !

Le risque majeur est l'augmentation de la pression de l'azote qui par capillarité et ruissellement finira dans la nappe phréatique et plus directement dans les cours d'eau proches, le Grenouillé, le Gué Goran ; le Maréchet et le Jaunay. Selon l'étude, la méthanisation réduirait l'impact de l'azote du digestat de 20%. Les pouvoirs publics ramènent cette estimation à 5% sans préjuger de l'augmentation de la pression d'azote dans l'avenir. Les experts affirment que la méthanisation n'agit sur la pression d'azote qu'à la marge. **La conséquence iné-**



Station de méthanisation

luctable est la prolifération des algues vertes dont la fermentation dégage des gaz toxiques, dioxine et H2S entre autres. La baie de Saint Brieuc en a fait la malheureuse démonstration. L'estuaire de la Vie deviendrait le réceptacle des eaux souillées. Les conséquences pour l'activité portuaire et balnéaire de Saint Gilles Croix de Vie ainsi que pour la santé des habitants sont si redoutables que le conseil municipal de Saint Gilles Croix de Vie s'est prononcé à l'unanimité contre ce projet le 22 octobre dernier. Certes, l'intérêt économique du projet pour le GAEC Chiron est souligné. Il est regrettable que les risques pour l'environnement, au-delà du périmètre de l'exploitation, soient tout au plus pointés, sans faire l'objet d'un exposé approfondi des techniques et des procédés permettant d'y remédier. Les avis du SDAGE et du SAGE manquent dans ce dossier.

V.I.E. pour sa part a remis, le 19 octobre 2012, à l'Aiguillon sur Vie, dans le cadre de l'enquête publique organisée par la Mairie, une note détaillée, destinée au commissaire enquêteur, motivant notre opposition à ce projet en l'état :

- La méthanisation n'assure pas une neutralisation suffisante de la pression de l'azote.
- Les procédés éprouvés qui pourraient y satisfaire ne sont même pas évoqués : lagunage et/ou traitement à sec.
- Les prélèvements permettant de mesurer, en continu, l'impact du projet sur l'environnement ne sont pas envisagés.
- La mise en place d'un comité de suivi impliquant l'ensemble des parties prenantes, publiques et privées n'est pas davantage prévue alors que ce projet, au service d'intérêts particuliers, risque de léser l'intérêt général. Aux dernières

nouvelles M. le Commissaire enquêteur a rendu un rapport favorable avec des réserves relatives au taux de production d'azote et à l'impact sur l'environnement du circuit d'adduction de chaleur. La préfecture est très attentive sur la question de l'épandage et de l'impact sur l'environnement.

Michelle Boulegue

9 - Marina Tsvetaïeva, plus que jamais d'actualité

Le 16 juin 2012, La Mairie installa en grande pompe une sculpture, en bronze, la représentant plus que grandeur nature. Depuis, elle est là, assise sur un banc public, se tenant bien



droite, une fleur entre les doigts. Celle-ci tout aussi raide, bien vite décapitée. A la demande du sculpteur, le banc a été hissé en haut d'une estrade. Il faut escalader six marches pour la rejoindre. Des enfants s'y risquent. Ils se sentent tellement dépaysés qu'ils rejoignent bien vite leurs parents. Nous devons cette œuvre à Monsieur Zurab Tsereteli en souvenir du séjour de Marina Tsvetaïeva à Saint Gilles. C'est un cadeau, paraît-il. A charge pour la commune d'assurer l'œuvre à près de 420 000 euros (selon l'estimation fixée par l'artiste) et de l'acheminer à ses frais depuis Saint Petersburg. Sitôt

la statue dévoilée on a pu lire sur le socle de l'œuvre une dédicace : «Du peuple russe au peuple français, en signe d'amitié et de coopération entre nos deux pays. Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie». Voilà Marina rattrapée par l'histoire.

Marina Tsvetaïeva écrivait pour se vivre. Chaque mot était le moyen pour elle de raboter l'étrangeté de la vie et l'absurdité du sort humain. La solitude était son lot et sa torture. Elle l'a combattue à force de lettres, de poèmes et d'essais, tous empreints d'une lucide simplicité, sans esquivé. Tous rageurs d'une impuissance refusée.

Paradoxe. Sa statue a contraint à l'exil celle de Garcie Ferrande. Depuis, ce prestigieux enfant du pays est relégué en bout de square. Lui, qui balaya les horizons marins et les côtes méditerranéennes et atlantiques d'un regard aigu, détectant les repères qu'il décrira dans son très fameux «Routier des mers» salué par François 1^{er}. Cet ouvrage, réédité trois fois, ne fut pas seulement un remarquable outil de navigation. Il fut aussi une pièce majeure de la stratégie de François 1^{er} qui, à point nommé, lui

donna les moyens de lutter contre la double emprise des flottes, anglaise et espagnole. Le sculpteur ne lui a pas rendu son regard de marin. Il lui a plié le col, comme à un puni.

La statue de Marina Tsvetaïeva ne symbolise pas seulement l'exil, la solitude, une vie à contre courant. Tétanisée, hors sol n'est-elle pas, ainsi faite, le témoignage implacable des violences dont les États sont capables à l'encontre de leurs concitoyens ?

Marina Tsvetaïeva, plus que jamais d'actualité.

Michelle Boulegue

Le notaire, Professionnel du droit à votre disposition :

- en droit de la famille
(Donation, partage, sociétés civiles)
- en droit immobilier
(Evaluation, vente, lotissement)
- en droit des affaires
(Fonds de commerces, baux, sociétés)

*N'hésitez pas
à le consulter !*

1 - Protection du patrimoine local

Depuis deux ans, V.I.E. s'est engagé dans la préservation et la valorisation des murs en pierres de lest de navire qui témoignent sur le sol communal du dynamisme du port dont la flotte se consacrait au commerce maritime international et plus brièvement à la pêche hauturière du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle. La valeur patrimoniale de ces pierres, de part leur intérêt géologique et leur rôle déterminant dans l'urbanisation des communes de Saint Gilles et de Croix de Vie a amené V.I.E. à mobiliser l'expertise de géologues des universités de La Rochelle et de Nantes ainsi que du département histoire de cette même université. Une étudiante, résidant à Saint Gilles Croix de Vie, et inscrite en première année de licence, a pu suivre nos travaux d'investigation tout au long de l'année en bénéficiant du double parrainage de Denis Draoulec et de Bernard de Maisonneuve. Dans le même temps, V.I.E. a pu financer une étude de faisabilité(*) avec le concours du Conseil Général et d'un généreux mécène afin de préciser les conditions optimales de préservation et de valorisation, telles que préconisées par M. Billon, architecte du patrimoine et spécialiste de cette question.

Notre objectif, est de remettre gracieusement cette étude à la mairie afin que les propriétaires de murs en pierres de lest accèdent à cette information et que les services techniques de la ville puissent enrichir cette information de leurs conseils. Nous espérons ainsi que la préservation de ces murs trouve sa place dans le cadre de la politique patrimoniale de la commune. A ce titre nous souhaitons que la préservation et la valorisation de ces murs en pierres de lest soient spécifiées dans le cadre de l'AVAP qui reste encore à définir à Saint Gilles Croix de Vie. Par ailleurs, nous poursuivons notre quête de subvention afin de pouvoir indemniser décentement les étudiants qui projettent de faire de nos murs l'objet de leurs travaux en master et en doctorat.

Comment protéger les murs en pierres de lest ;

Le savoir-faire des maçons construisant les murs avec les pierres de lest de navire débarquées sur les rives de la Vie, fait que ces murs font encore le charme des façades et des rues des quartiers historiques de Saint Gilles Croix de Vie.

C'est en diagnostiquant à temps les fragilités des murs et en respectant les techniques traditionnelles de construction et de restauration que

ces murs pourront défier le temps.

Les recommandations suivantes de l'architecte du patrimoine Alexandre BILLON, qui a réalisé l'étude, sont essentielles pour respecter les principes et les techniques de l'appareillage d'un mur en pierres de lest et pour savoir utiliser les bons matériaux afin de préserver la pérennité de ces murs.

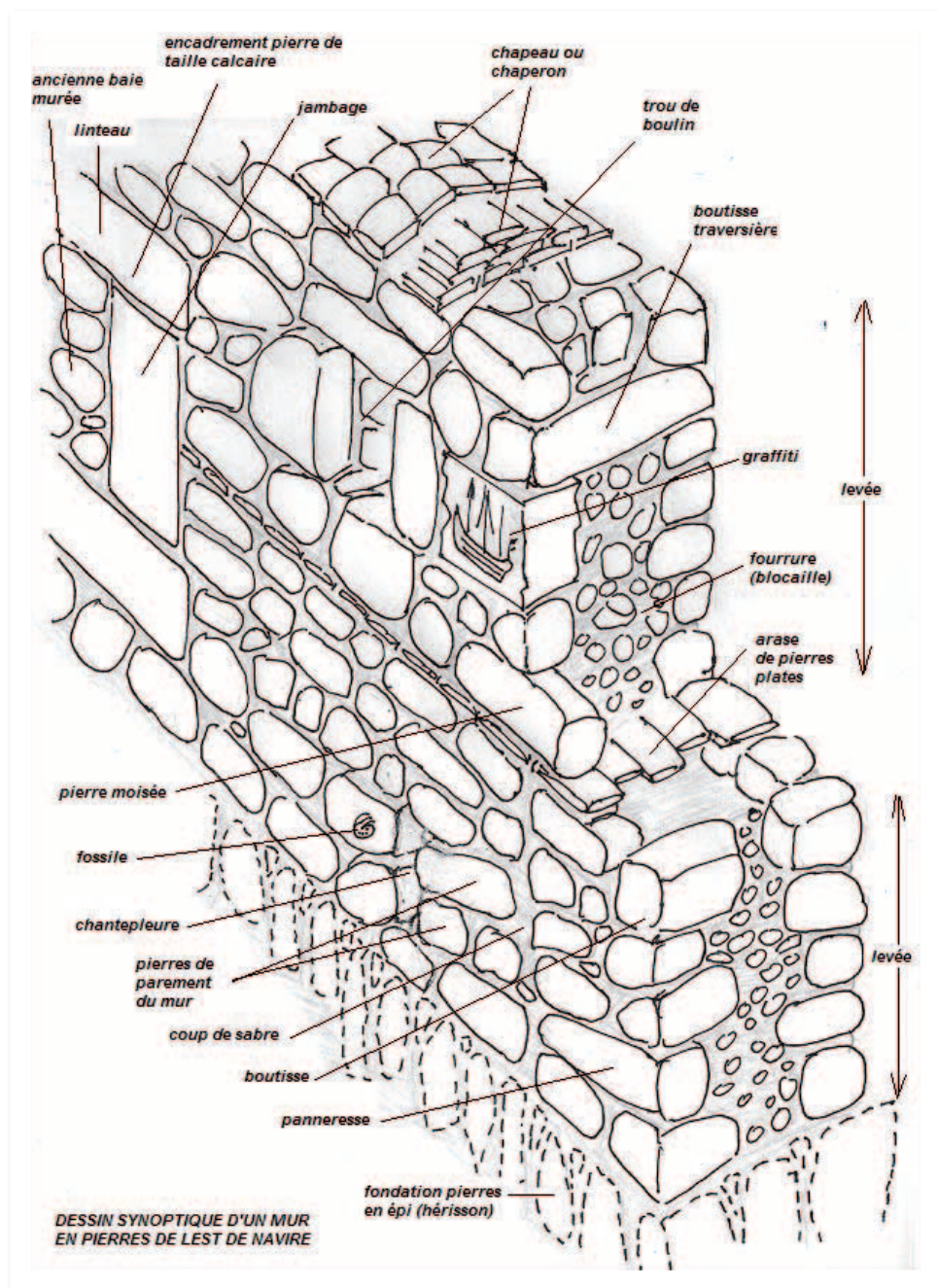
1 - Rapide description géologique et architecturale des murs en pierres de lest de navire :

L'observation (réalisée par plusieurs scientifiques) des murs en pierres de lest atteste d'une grande variété géologique des roches dont la plupart correspondent à des pierres roulées, d'autres à des pierres extraites de carrières. Les roches les plus représentées, généralement à forte densité, sont les suivantes : les granites,

les gabbros, les gneiss, les quartz, les grès, les schistes, les basaltes, les larvikites, les pyroxénites, les silex et les calcaires. Des pierres présentant des fossiles ont été également observées. L'étude de la roche (pétrologie) peut permettre de connaître son origine par comparaison de ses caractéristiques avec les gisements identifiés sur les rivages maritimes.

D'autres types de moellons ont été associés à la construction des murs : notamment schiste bleu du Fenouiller, blocs de pierre taillés calcaires, morceaux de terres cuites...

Sur le plan de l'architecture et des techniques de constructions, plusieurs éléments (se reporter au dessin de capelinage) ont été identifiés sur les murs des vieilles rues de la ville par l'architecte du patrimoine, principalement:



- **l'ossature composée de deux parements** de pierres apparentes scellées généralement à l'argile ou à la chaux bordant une fourrure (nucléus du mur) composée de blocaille (petites pierres de remplissage),

- **la structure de construction** basée sur la levée représentant environ 2 pieds (60 cm) de hauteur de mur, chaque levée se terminant par une arase constituée en plan horizontal d'une succession de pierres plates (généralement schiste du Fenouiller), sur laquelle une nouvelle levée était édiflée d'abord avec une ligne (assise) de gros moellons,

- **l'appareil**, agencement judicieux et généralement harmonieux des pierres posées sur lit associant des pierres particulières posées spécifiquement afin de renforcer le mur (cf. ligne ci-dessous) ;

- **les éléments de renforcement du mur** : panneresse (pierre posée longitudinalement au mur), boutisse (pierre dont la plus petite face forme le parement), boutisse traversière (boutisse qui traverse le mur en présentant deux petites faces de parement), pierre moisée (assurant le chaînage entre deux pans de murs).

- **les éléments de protection du mur** : chapeau ou chaperon, ou écorché de pierres à joints étanches

- d'autres éléments de construction : trou de boulin (qui permettait de dresser les échafaudages), coup de sabre de délimitation, niche de mitoyenneté, chantepleure pour l'évacuation des eaux pluviales,

- les pierres de taille calcaires (encadrements de fenêtres, chaînes d'angles, corniches, bandeaux) complètent les éléments d'architecture

- les petites constructions en pierres de lest enrichissent le cadre : puits mitoyens, fontaines.

2 Recommandations de l'architecte du patrimoine (préservation des murs par l'entretien, consolidation et restauration).

Mortier traditionnel à base de chaux : L'utilisation de la chaux aérienne en tant que liant dans les mortiers pour scellement et joints ou pour les enduits est vivement recommandée, notamment pour sa plasticité particulièrement adaptée à l'hétérogénéité des supports.

Le mortier est constitué d'un mélange d'1 volume de chaux grasse ou aérienne pour 3 à 5 volumes de sable propre.

L'utilisation du ciment est à proscrire. Il rigidifie la structure et asphyxie le mur. Il provoque des fissures et d'autres pathologies qui peuvent entraîner la ruine des maçonneries.

Entretien des murs :

- Repérer le dégarnissage des joints anciens, afin de procéder au moins partiellement à la réfection des joints au mortier traditionnel, chaux grasse et sable.

- Vérifier l'étanchéité du chaperon du mur (arase terminale ou chapeau) et renforcer le rejointoiement des pierres du dessus si nécessaire.

- En cas de descellement d'une pierre, ne pas attendre pour la resceller avec un mortier traditionnel.

- Si le mur présente des signes de déformation (bouclement, bouffement), il convient de renforcer l'étanchéité du jointement et de consolider la structure du mur en refaisant les joints le plus profondément possible et en complétant avec des injections de coulis de chaux hydraulique, afin de renforcer la fourrure interne.

Restauration des murs (à assurer par un professionnel de la maçonnerie traditionnelle):

Dans le cas de fissures (relativement rares dans les murs de clôture, moins rares dans les murs présentant des baies), l'idéal est de remplacer deux pierres concernées par la fissure par une pierre plus longue (moisée) qui assurera le renforcement de l'endroit.

Si la fissure est plus importante, notamment dans le cas de maison à étage, le chaînage (fer et béton) s'avère nécessaire. Il conviendra de le cacher par un parement de pierres ou de mortier à la chaux.

En cas de déformation très importante du mur : bouclement (mur bombé), bouffement (détachement du parement), la démolition méthodique puis la reconstruction (à l'identique selon les règles de la maçonnerie traditionnelle) de la partie du mur est à envisager, en prenant soin au préalable d'établir le calepinage du pan de mur (représentation graphique de l'assemblage des pierres composant le pan de mur).

Réfection du rejointoiement :

Afin de contrecarrer le délitement et l'écrasement des joints anciens, une réfection des joints est nécessaire.

Dégarnir les joints fragilisés sans desceller les pierres (marteau et burin fin ou l'utilisation de la sciote (scie)). Le sablage mécanisé maîtrisé n'est pas conseillé. Il provoque les épaufrures des arêtes des pierres de taille. Le gommage à base d'alumine est toléré, dans la mesure où il est bien exécuté.

Un coulis (à base de chaux hydraulique) pourra être injecté en remplacement ou en complément du mortier original afin de renforcer la résistance de la maçonnerie. Préparer le mortier traditionnel. Bien nettoyer les joints, humidifier les interstices avant de les garnir de mortier. Bien nettoyer les surplus de mortier (au pinceau).

Le joint refait doit toujours rester en

retrait (en creux) du parement de la pierre (coté visible) afin de bien la rendre apparente (technique à pierre vue). Eviter les joints beurrés.

Enduits :

Traditionnellement les murs des maisons d'habitation étaient enduits au mortier de chaux grasse et de sable argileux.

Le prix de la chaux dissuadait les propriétaires d'enduire les murs de clôture, des constructions attenantes (grange...) et de certains pignons.

De nos jours beaucoup de murs de maisons (et quelquefois des murs de clôture) de vieilles rues de Saint Gilles Croix de Vie ont été recouverts d'enduit ciment formant une carapace incompatible avec la nature composite des murs de pierres. Seul un enduit traditionnel à base de chaux est recommandé par les professionnels de la restauration des constructions en vieilles pierres, l'ajout de fibres et d'adjuvants reste possible.

Pour autant, recouvrir les murs de pierres d'un enduit n'est pas indispensable : un rejointement renforcé et une protection des pierres les plus fragiles permettent de laisser les pierres apparentes (mur «à pierre vue»). Cette tendance «esthétique» déjà engagée pour les murs intérieurs des maisons se développe petit à petit sur les façades des vieilles rues à l'instar d'autres centres villes historiques.

Il n'est pas recommandé de procéder à un enduit laissant en apparence le parement de quelques pierres (pâté de tête) et encore moins de faire dépasser l'enduit ou le joint en surépaisseur par rapport à la pierre de taille des baies.

Lorsque les murs sont enduits, seuls les mortiers à base de chaux grasse permettent l'aération du mur et l'évaporation de l'humidité interne. Après avoir débarrassé le mur de l'ancien enduit (par piochement) et reconstitué le jointement, la réalisation de l'enduit consiste à appliquer 3 couches de mortier traditionnel (chaux et sable) : le gobetis (mortier assez gras déterminant pour l'accroche), le corps d'enduit et la couche de finition. Après la prise du mortier, éponger finement l'enduit de finition à l'eau claire pour retrouver la couleur du sable, d'où l'expression «faire chanter le sable ».

Cette action supprime la laitance souvent très blanche. L'adjonction de pétards de chaux, de granulométrie variable, contribue à renforcer l'aspect traditionnel des mortiers anciens.

Denis Draoulec

(*) l'étude complète réalisée par Alexandre Billon à la demande de l'association V.I.E. est disponible au siège de l'association qui prévoit d'en remettre également un exemplaire à la mairie.

2 - Améliorer le cadre de vie

A quand des navettes intercommunales ?

En octobre 2010, l'association V.I.E. a soumis à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles une proposition d'expérimentation de transports collectifs dans le but d'établir une desserte «urbaine» drainant différents quartiers pour des destinations d'intérêt de Saint Gilles Croix de Vie et de Saint Hilaire de Riez. Les principes qui ont inspiré cette proposition étaient de répondre, en priorité, aux attentes des habitants qui souhaitaient s'affranchir de l'enclavement de leur quartier, particulièrement les personnes à mobilité réduite (personnes avec handicap, parents avec poussette...). Notre préoccupation était également de faire une proposition à minima de telle sorte que la modestie des moyens à mobiliser nous épargne l'objection du manque de réalisme : un minibus de 8 places assurant un aller et retour, chaque demi-journée, selon deux boucles qui permettraient de desservir les principaux buts de déplacements tels que les centres villes, leurs commerces et leurs services, les lieux de loisirs et de promenades, les marchés, les grandes surfaces, les centres médicaux, les gares.

Deux ans plus tard, où en est ce projet ? L'association V.I.E. a régulièrement rencontré l'élue en charge de la question des transports à la Communauté de Communes ainsi que les responsables du service compétent en ce domaine. Parmi les hypothèses, un scénario plus ambitieux est également envisagé afin de mailler les communes du littoral à celles de l'intérieur. Il en résulterait des trajets plus étendus et plus fréquents mobilisant plusieurs chauffeurs et plusieurs minibus. L'attractivité de ces dernières, mieux reliées aux zones d'activités économiques, en serait renforcée tandis que le tourisme irriguerait mieux l'arrière pays. Par ailleurs, il est entendu que le développement des transports collectifs est une réponse éprouvée à l'encombrement croissant des voies de circulation et aux risques qui en découlent pour la sécurité des personnes. Cependant, la Communauté de Communes avance prudemment et prévoit de mener une étude approfondie de faisabilité avec le concours d'une expertise. L'association V.I.E., tout en approuvant cette démarche, continue de militer en faveur d'une expérimentation en dimension réduite afin de recenser concrètement les différents problèmes que ne manquerait pas de révéler une confrontation au réel tout en apportant aux habitants concernés le confort de constater que ce projet n'est pas différé. Pour sa part le CCAS envisage d'organiser à partir de janvier 2012 un service de transport couvrant le canton et réservé aux personnes âgées de 75 ans et plus valides ou semi valides et résidant sur

la commune. Ce service fonctionnerait du lundi au vendredi sauf les jours fériés. Son accès, limité à deux trajets par semaine, s'effectuerait moyennant une contribution basée sur les revenus des personnes intéressées, qui devraient prévenir le service 48h à l'avance.

Par ailleurs, l'association V.I.E. ne pense pas qu'un service de transport en commun soit l'unique solution à l'amélioration de la mobilité des personnes. En particulier, nous pensons qu'une politique globale de déplacement doit intégrer d'autres dispositifs tels que l'aménagement de parkings au service du covoiturage, l'adaptation des arrêts de la ligne 172 CAP Vendée entre Saint Gilles Croix de Vie et la Roche sur Yon (par exemple ajout d'un arrêt au carrefour giratoire de l'Europe) ainsi que la multiplication de cheminements doux pour vélos et pour piétons notamment au bénéfice des personnes à mobilité réduite.

L'association V.I.E. maintient la nécessité d'une expérimentation et soutient le projet de la Communauté dont la réalisation est envisagée au printemps 2013, à l'instar de ce qui a déjà été mis en œuvre à l'initiative d'autres agglomérations de Vendée (Les Sables d'Olonne, Challans, Saint Jean De Monts, ...) ou d'autres départements (par exemple Arzachon), tant nous sommes convaincus de son intérêt pour le dynamisme des communes concernées et le mieux vivre de leurs habitants.

Denis Draoulec

Une voirie pour tous à Saint Gilles Croix de Vie

La Ville poursuit ses aménagements permettant d'améliorer la fluidité et l'accessibilité des voiries à tous les usagers. C'est le cas dernièrement pour la zone de la rue du Calvaire et de la rue Pasteur. Les cyclistes bénéficient d'accès à la voirie avec plus de sécurité (voie mixte du bd de la Mer, bande cyclable de la rue Raymondeau).

Pour les piétons, quelques (trop peu) aménagements de passages piétons (par exemple rue du Jaunay : poteaux de départ et bandes podotactiles) renforcent leur sécurité en éveillant davantage l'attention des automobilistes.

Cependant d'autres quartiers, les entrées de ville, des intersections dangereuses, des trottoirs trop étroits, nécessiteraient des aménagements de sécurisation des déplacements, notamment en faveur des PMR (personnes à mobilité réduite), des piétons et des cyclistes.

Soucieuse d'améliorer le cadre de vie des habitants, l'Association V.I.E., recueille auprès des habitants différentes remarques portant sur leurs difficultés de déplacement en tant que piétons, cyclistes, voire automobilistes. Des débats sur certains lieux posant problèmes ont été entamés débouchant, dans le

cadre d'une approche globale, sur des suggestions de solutions permettant de faciliter les déplacements tout en augmentant la sécurité des usagers les plus vulnérables.

Parmi les principales remarques recueillies, nous citerons seulement les plus générales :

- l'état des trottoirs, souvent trop étroits, rend le cheminement des piétons difficile, voire risqué : s'en plaignent, en priorité, les personnes à mobilité réduite, les mères de familles qui peinent à faire passer en sécurité les poussettes de leurs enfants et de façon générale les piétons et... les cyclistes et automobilistes quand la chaussée est indûment investie faute de mieux. Même des quartiers rénovés comme celui de la résidence Mervau ne disposent pas de trottoirs en bon état et remis aux nouvelles normes (mini 1,40 m). Pourtant des exemples de trottoirs reconfigurés montrent ce qu'il est possible de faire;
- la signalétique (horizontale et verticale) n'est pas toujours suffisante : soit elle est absente, soit elle est effacée, soit elle présente des ambiguïtés. Ainsi des cyclistes se retrouvent sur des voies réservées aux piétons et inversement. Les automobilistes ne sont pas suffisamment mis en éveil devant des passages de piétons où ils sont peu visibles (exemple quai du Port Fidèle);
- certaines intersections étendues présentent un danger pour les piétons et cyclistes (exemple celle de la Croix d'Orion);
- le déplacement des cyclistes est trop fréquemment interrompu : une signalétique désavantageuse oblige le pied à terre aux intersections, des aménagements pourtant récents rendent dangereux le déplacement sur la bande cyclable (par exemple rue de Kerlo), des trajets cyclistes sont discontinus même pour des quartiers neufs (par exemple absence de liaison des Vergers d'Eole avec le centre commercial, la piste cyclable de la CD38 et le quartier des Epinettes via le boviduc);
- côté automobilistes, certains accès sont problématiques : accès à la CD38 depuis la Cour Rouge (stop), sortie depuis de parking de la Cour Rouge (stop en forte pente), accès aux Halles de la Vie (proximité du giratoire);
- certains passages piétons ne sont pas suffisamment protégés et insuffisamment adaptés aux cheminements des PMR. Rares sont les passages piétons équipés d'îlot central (refuge) et de bandes podotactiles. Certains sont dénués d'abaissement du trottoir (bateaux);
- les trajets des écoliers et collégiens manquent de sécurité (itinéraire pédi-bus non valorisé);
- des tronçons de voies urbanisées en entrée de ville sont encore autorisés à 90 km/h.



Cas de l'entrée nord de la ville (giratoire des Pompiers, giratoire des Halles de la Vie, bd Pompidou)
Plusieurs contacts avec des usagers, commerçants (dont le propriétaire des Halles de la Vie) ont contribué à établir le constat des difficultés de déplacement et à dégager des axes de solution qui seront suggérés au service municipal concerné. Voici la synthèse des améliorations suggérées. (Cf schéma synoptique ci-dessus).

Sept zones concernées par les difficultés de déplacements sont analysées :

Zone 1 : le passage piéton côté du quai Gorin (franchissement de 3 voies) est à sécuriser (refuge, bateaux, poteaux de départ, bandes podotactiles, éclairage) ; un accès piétons en continuité du passage piéton aux Halles de la Vie a été suggéré au propriétaire.

Zone 2 : le trottoir permettant l'accès aux Halles de la Vie, trop étroit, est à reconfigurer

Zone 3 : l'entrée des véhicules aux Halles de la Vie face au giratoire est à améliorer ; une sortie distincte a été suggérée au propriétaire

Zone 4 : un passage piétons situé bd Pompidou près du giratoire est nécessaire

Zone 5 : le cheminement des cyclistes trop près du giratoire des Pompiers est à sécuriser, la liaison vers le quai Gorin à réaliser (derrière les Halles de la Vie ?) a été évoquée avec le propriétaire.

Zone 6 : il manque un passage bd Pompidou près du giratoire ; les autres sont à améliorer

Zone 7 : la sécurité des cyclistes empruntant le giratoire des Halles de la Vie est à améliorer

Certains lieux ont été plus particulièrement étudiés, au sein de l'Association V.I.E. et avec des usagers afin de proposer des améliorations :

- giratoire de l'Europe, liaison avec les Vergers d'Eole, avec les Epinettes;
- quartier du Sablais (Roche Bonneau, Bilbao, Kerlo, Route des Sables);
- intersection de la Croix D'Orion;
- entrée nord de la ville (giratoire Halles de la Vie, giratoire des Pompiers, bd Pompidou). Cas de l'entrée Nord de la ville présenté sur le schéma ci-contre.

A propos de ces différents sites, la méthode de V.I.E. est la même :

- recensement des difficultés de déplacement avec les riverains .
- exposition des schémas d'aménagement pour favoriser les débats, formuler des propositions d'amélioration
- sollicitation des experts en sécurité routière afin d'objectiver les suggestions d'amélioration
- concertation avec les services municipaux concernés et élus intéressés

Cette démarche d'amélioration est une composante essentielle du PDU (Plan des Déplacements Urbains).

Denis Draoulec

3 - La protection de l'environnement naturel

Quatre hectares des dunes du Jaunay échappent à la préservation

Le 12 janvier 2005, 4 ha des dunes du Jaunay cadastrées en section C N° 307-345-346 ont été vendus à la SCI de l'Estran. Ces parcelles étaient et restent en L 146-6 au PLU et donc sont non constructibles. Cette zone de dune avait été exclue du périmètre de site classé créé en 1997 au profit d'un projet de création d'un centre de balnéothérapie et de parking en bordure du massif des « Merlins » qui a été vigoureusement rejeté par les défenseurs de l'environnement exigeant la préservation de ces espaces naturels en limite d'agglomération. Depuis lors, le Conservatoire du littoral a pu préserver du piétinement les dunes du Jaunay et de la Sauzaie à l'exclusion de ces mêmes hectares qui se sont depuis considérablement dégradés en dépit de leur inscription en zone Natura 2000.

Comment expliquer cette vente ?

Le 8 novembre 2004, le Conseil Municipal de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de

proposer au Conseil Général d'exercer ses compétences au titre de la préservation du littoral.

Le 28 janvier 2005, le Conseil Général accepte de donner une suite favorable à cette requête.

La vente s'est effectuée dans l'intervalle sans que le syndic en charge de cette vente par mandat du tribunal de commerce ne saisisse préalablement les collectivités territoriales concernées les empêchant par la même de faire valoir leur droit de préemption. En l'occurrence, le Conseil Général aurait pu s'en prévaloir au bénéfice du Conservatoire du Littoral. Malheureusement, à l'époque il n'avait pas solennellement acté les nouvelles compétences lui incombant au titre du littoral.

En 2008, V.I.E. a pris connaissance de cette vente et en informa la Mairie et le Conseil Général qui considèrent que l'acte de vente semblait entaché d'irrégularité. Le Conseil Général engagera un recours pour faire annuler l'acte de vente à l'automne 2010. En juillet 2012, V.I.E. apprit des services juridiques que la vente, s'étant judicieusement située entre la décision de la Mairie de Saint Gilles Croix de Vie et la délibération du Conseil Général actant ses compétences au titre du littoral, est légale et irrévocable.

Le 5 juin 2012, le Conseil Municipal de Saint Gilles Croix de Vie, informé par V.I.E. de la confirmation de cette vente se prononça en faveur de l'extension du périmètre du site classé de l'Estran. Un courrier de la Mairie du 25 juillet 2012 à l'intention de M Jérôme Botrel, Inspecteur des Sites de Vendée en fait la demande. Le fait que ces 4 ha de dunes soient en L. 146-6 interdit actuellement toute urbanisation en dur mais laisse possible l'installation d'une hôtellerie légère de type camping ou mobil home. La vigilance s'impose !

Michelle Boulegue

Des goélands trop envahissants ?

Pour les ornithologues, ce sont des oiseaux côtiers, parfaitement à leur place dans les zones littorales. Pour les habitants en zone côtière, ces oiseaux marins provoquent d'indéniables nuisances en ville, essentiellement pendant la période de reproduction (février à août).

Comment en est-on arrivé là ? Initialement, les goélands argentés (espèce la plus abondante sur nos côtes) nichaient sur les rochers, les falaises, les bords de mer au sens strict. Puis, progressivement, ils sont venus nicher dans les villes : sur les toits, ils retrouvent un site comparable aux falaises, mais sans prédateur et avec une nourriture facile à proximité.

Pourquoi sont ils particulièrement gênants en période de reproduction ?

Cela commence par les parades nuptiales bruyantes : Ils s'installent sur les hauteurs (toits, poteaux..) et crient de

longs moments, cou tendu, bec ouvert. La construction des nids est encore un moment d'échanges et de salissures vers le sol, la rue, les voitures, les jardins .. Après la couvaison (une trentaine de jours), apparaissent les poussins qui mêlent très vite leurs cris aigus à ceux des parents. Les allers et venues des adultes pour nourrir les affamés ne se font pas en silence. Mais le plus spectaculaire c'est l'encadrement des apprentissages à voler. Sur les toits, les jeunes glissent, ont peur, crient ; les parents les encouragent ... en criant aussi. Bref, tout cela serait très sympathique, si cela ne se passait pas sur nos toits !!!!

Au début du XX^e siècle, le goéland argenté fait partie des espèces protégées



Un goéland argenté et 3 goélands marins

depuis 1962 (article L411-2 du code de l'environnement). Et cette protection est maintenue car les effectifs totaux en Bretagne et en Normandie sont en régression (arrêté du 29 octobre 2009). Il existe plusieurs espèces de goélands, dont 3 assez abondantes chez nous ; voir photos : le goéland argenté (*Larus argentatus*) ; le goéland brun (*Larus fuscus*) et le goéland marin (*Larus marinus*).

Les 2 derniers très strictement protégés. Le g argenté bénéficie du statut de catégorie LC (préoccupation mineure), ce qui veut dire qu'une municipalité peut obtenir l'autorisation de stérilisation des œufs dans un contexte rigoureusement encadré.

Un certain nombre de municipalités se sont lancées dans cette aventure pour un coût non négligeable.

Le Havre pratique cette stérilisation depuis 15 ans, Courseulles sur mer depuis 10 ans, Trouville depuis 8 ans et Les Sables d'Olonne depuis 17 ans. Il y a donc un certain recul. La mise en œuvre est très lourde et doit être renouvelée chaque année :

- Demander au ministère du développement durable une dérogation au décret de protection en octobre pour une campagne en mai suivant.
- Recherche de la société spécialiste des travaux d'accès difficiles, avec appel d'offre.
- Contact avec une société ornithologique, capable de repérer les nids sur la ville, en distinguant bien les 3 espèces – la dérogation préfectorale ne vaut que pour le g.a.
- Demande d'autorisation d'accès aux toitures auprès des administrés.
- Premier passage (début mai) des techniciens cordistes pour stériliser les œufs en les badigeonnant d'un mélange qui rend la coquille imperméable à l'air, les embryons ne se développent plus ;
- 2° comptage fin mai
- 2° passage des stérilisateurs début juin.
- 3° comptage pour vérifier l'efficacité des pratiques.

Qu'elle leçon tirer de l'expérience des communes qui interviennent ?

On parvient tout au plus à stabiliser les effectifs. Les communes ont intérêt à coopérer. A défaut, celles qui ne font rien deviennent le refuge des goélands.

A la lumière de l'expérience acquise, les recommandations sont connues :

- Limiter les déchets facilement accessibles : le nourrissage des goélands est interdit. (article 120 du règlement sanitaire du 7 juin 1985).
- Enfermer les sacs poubelles dans des containers pour éviter les coups de bec .
- Jeter les déchets de pêche en mer et non dans les ports.
- Garder les cours des restaurants sans déchets à l'air libre.
- Nettoyer rapidement les marchés après le départ des commerçants.
- Fermer les décharges à ciel ouvert.

Et enfin, les habitants ont tout intérêt à poser des pics et des fils sur les toits en pente, sur les cheminées et à leur base, ou des filets sur les terrasses et à procéder au nettoyage des terrasses en période internuptiale.

L'objectif est de limiter la population de goélands. Des efforts isolés n'aboutiront pas.

Janine Bureau

Sources : -«Reproduction des goélands sur la ville de Courseulles-sur-Mer ; Calvados» Etude réalisée par le GON (Groupe Ornithologique Normand) septembre 2010 -«Campagne de stérilisation des œufs de goélands pour l'année 2012» Document de Profil armor (spécialiste des travaux d'accès difficile)

Personnes consultées : Mme Enroque- service Environnement de la Mairie de Tourville- M. Danel, service Environnement de la Mairie du Havre- M. Murzeau, service de la garde urbaine Ville des Sables d'Olonne

Association



“Valoriser les Initiatives et l'Environnement au Pays”

Siège social :
25, Quai Gorin - 85800 Saint Gilles Croix de Vie
Tél. : 02 51 55 05 21
Association loi 1901 - Agrément N° 1497
<http://association-vie-vendee.org/>

En application de l'article 200-65 du CGI, les nouvelles dispositions fiscales permettent la déduction de la cotisation à V.I.E. à hauteur de 60% de son montant de vos impôts sur le revenu de 2012 Dès réception de la cotisation 2013, nous vous adressons un reçu vous permettant de bénéficier de cette disposition. A découper ou à recopier.

FICHE D'ADHÉSION À V.I.E. ANNÉE 2013

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Renouvelle ou demande son adhésion à l'association V.I.E.

Montant de la cotisation : personne seule : 15 € couple : 20 €

A _____

Le _____ Signature :

Régler par chèque à l'ordre de : ASSOCIATION VIE
À adresser à la secrétaire Janine Bureau,
17 avenue de St Exupéry - 92320 Châtillon

Présentation des herborisations

L'association V.I.E. vous propose de découvrir la dune sauvage du Jaunay, derrière la plage de Saint Gilles : sa formation, son histoire, sa flore caractéristique et la nécessité de sa protection, au cours d'une randonnée pédestre de 2h environ.

Inscription à l'Office du Tourisme. Participation aux frais : 4€ (gratuit pour les enfants et pour les adhérents de l'association).

Nous partons de la passerelle sur le Jaunay, à l'angle de la rue de la Roche Bonneau et de la rue de Bilbao à 9h30 (Possibilité de parking facile)

Dates des herbos 2013 :

Vendredi 24 mai ; Vendredi 14 juin ;
Vendredi 12 juillet ; Vendredi 16 août ;
Samedi 14 ou dimanche 15 septembre
(Fête du patrimoine).

En effet, cette année, nous avons décidé de ne plus proposer d'activités pour la fête de la Nature. Par contre, nous présenterons un projet plus diversifié à l'occasion des Journées du Patrimoine (14 et 15 septembre 2013).

Les rencontres de V.I.E. en 2012

Les manifestations de l'année 2012 : Participation à la Fête de la Nature (Fête organisée au niveau national).

Pour la 5^e année consécutive, V.I.E. a organisé un rallye-nature dans la ville. Le circuit, différent chaque année, conduisait les participants dans les petites rues de Croix de Vie, puis de Saint Gilles avec un passage par la rue Abel Pipaud, particulièrement intéressante du point de vue des pierres de lest. Parmi les 25 participants, nous avons compté 3 équipes de fidèles qui apprécient cette activité depuis plusieurs années ; et pour la première fois un groupe de 6 handicapés légers et leur animatrice qui ont suivi avec intérêt le trajet.

• Découverte de la dune sauvage

Au cours de 5 sorties (12 mai, 22 juin, 20 juillet, 17 août, 14 septembre 2012) V.I.E. a pu faire découvrir à 30 participants les particularités morphologiques, historiques et floristiques de la dune du Jaunay.

• Encadrement de «classes nature»

V.I.E. a encadré 2 «classes nature» : 1 CE1 de la région d'Angers et 1 CM2 de Chatel-Censoir (près de Vézelay). Il s'agissait de faire comprendre aux enfants l'importance du rôle de la dune, l'origine du sable, de leur faire découvrir quelques plantes caractéristiques et leurs adaptations aux conditions

particulières de la dune, leur montrer l'intérêt des laisses de mer. Et aussi de les sensibiliser à la nécessité de la protection des milieux et de leur biodiversité.

• Participation au comité de pilotage « Etude de fréquentation de la dune du Jaunay »

Le service Développement Durable de la Communauté de Communes a organisé 2 réunions pour présenter son programme d'enquêtes qualitatives sur la fréquentation de la dune du Jaunay (27 juin 2012) et pour indiquer les premiers résultats (27 septembre 2012) auxquelles V.I.E. a participé.

• Entretien de «l'espace écologique».

Initié par V.I.E. et mis en œuvre par la Mairie. Des adhérents ont participé plusieurs fois au nettoyage de l'espace du remblai où V.I.E. s'efforce de maintenir une flore dunaire caractéristique pour protéger ces plantes et les faire connaître du public.



Les bénévoles s'activent sur l'espace écologique

Les remerciements de V.I.E.

les plus vifs remerciements de V.I.E. vont à Xavier de Maisonneuve qui lui permet de publier en couverture l'une de ces dernières œuvres.

Gérard Roche.

Le mot de la secrétaire

Afin d'être plus efficace, nous vous remercions de bien vouloir adresser tous vos courriers au secrétariat de l'association : Janine Bureau 17 avenue St Exupéry-92320 Châtillon 06 03 67 91 42-janine.bureau@dbmail.com

Des adhérents nous disent

Les grilles des halles de Saint Gilles sont retrouvées

Christophe Vidal, aux archives personnelles très documentées sur le bâti à Saint Gilles Croix de Vie, nous précise qu'elles ont été dessinées par l'architecte Charles Charrier, ont coûté en 1897, 20000 francs de l'époque. Ces grilles furent démontées en 1951 pour être replacées à l'hôpital local où nous pouvons encore les voir, ainsi que signalé par des lecteurs de V.I.E.



Une girase en costume devant les halles couvertes de St Gilles - 1896 - Photo prêtée par Christophe Vidal.

Les frelons asiatiques s'installent chez vous ?

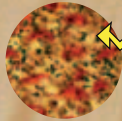
Appelez au 02 51 47 70 64 le Réseau des FDGDON-FREDON Pays de Loire. Cet organisme s'emploie à contenir la progression du frelon asiatique. Il vous donnera une liste d'entreprises accréditées. Dans tous les cas de figure, l'intervention sur un nid est à la charge de qui la demande. La mairie peut participer au coût des interventions effectuées à partir du 1^{er} juillet 2012 pour un

Si votre entourage n'a pas reçu le bulletin V.I.E. 2013 et s'il désire en prendre connaissance, vous pouvez le demander au siège de l'association : 25 quai Gorin, 85800 Saint Gilles Croix de Vie.

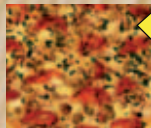
CHOUETTE PIZZA



Fermeture le LUNDI



Ce qu'il reste d'une pizza ronde dans une boîte carrée !!



Avec Chouette Pizza c'est une Pizza CARREE dans une boîte CARREE

LE SEUL À FAIRE DES VRAIS PIZZAS ARTISANALES CARREES

1 place du Vieux Port
85800 SAINT GILLES
CROIX DE VIE

02 51 39 11 65

Imprimerie de la Vie

Conception et réalisation de tous travaux d'impression

Dépliants



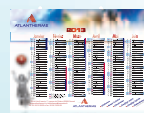
Chemises



Brochures



Calendriers



Enveloppes



Lettres



Factures



Cartes de visite



Invitations



Menus



1 av. du Bon Aloi • 85800 St Gilles Croix de Vie
tél. 02 51 55 41 41 • imprimeriedelavie@wanadoo.fr

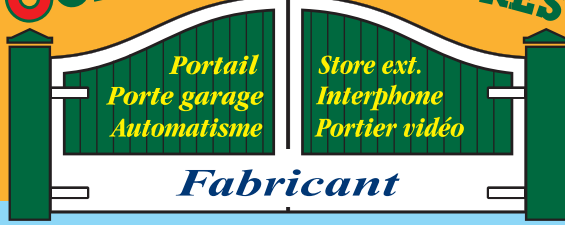


Contrôle technique automobile

Ouvert du lundi au samedi avec rendez-vous. Accès à tous véhicules

AUTO CONTROLE St GILLES
Rue des Forgerons - Z.I de la Bégaudière
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE
02 51 55 84 84 08510@securitest.org
www.autocontrolestgilles.securitest.fr

OCEANIC FERMETURES



St Gilles Croix de Vie - tél. **02 51 60 06 25**
Challans - tél. **02 51 54 57 92**

SCOOT GAZ!!!



5 rue des Vergers d'Éole - 85800 ST GILLES CROIX DE VIE
02 51 39 11 51



Z.I. de la Bégaudière
120 Route de l'Aiguillon
85800 Saint Gilles Croix de Vie

Tél. 02 51 55 54 15 - Fax. 02 51 60 00 29 - www.sarlguigne.fr - sarlguigne@wanadoo.fr



NETTOYAGE SERVICE

- **ENTRETIEN RÉGULIER**, Bureaux, vitres, copropriétés • **REMISE EN ETAT FIN DE CHANTIER**
- **TRAVAUX HAUTE PRESSION** - Utilisation de produits écologiques

Z.I. de la Bégaudière • Rue des Couvreurs • St Gilles Croix de Vie
tél. **02 51 55 88 66** - fax. **02 51 60 15 26** - nettoyageservice@orange.fr



BERNARD FUNÉRAIRE

POMPES FUNEBRES
CAVEAUX - MONUMENTS
CONTRATS OBSÈQUES

**ACCÈS À TOUT FUNÉRAIRIUM
DE LA RÉGION**

9 bd Pompidou
St Gilles Croix de Vie
Tél. **02 51 54 17 95**

GARAGE VRIGNAUD

AGENT PEUGEOT

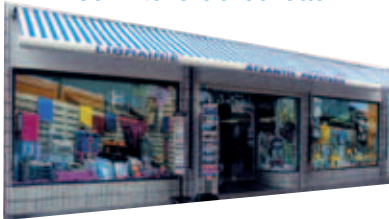


93 route de la Roche
85800 St Gilles Croix de Vie
Siret 440 969 566 00015 Ape 4520 A

Tél. 02 51 55 10 19

ATLANTIC PAPETERIE

Librairie - Papeterie - Presse
Fourniture de bureau



13, rue du G^{al} de Gaulle - 85800 St Gilles Croix de Vie
Tél. 02.51.55.91.31 - Fax. 02.51.55.22.01



2 rue Gautté
SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

tél. **02 51 55 12 14**

fax 02 51 54 04 65

stgilles@avis-immobilier.fr

**TRANSACTIONS - GESTION
LOCATIONS**

*Donnez
un nouveau souffle
à votre association !*



ATLANTIQUE VENDÉE

• BRÉTIGNOLLES s/MER

85470

15, avenue de Verdun
tél. **02 28 97 55 91**
fax. 02 51 33 87 64

• COMMEQUIERS

85220

74 place de l'Eglise
tél. **02 28 97 55 99**
fax. 02 51 54 97 46

• ST-GILLES-CROIX-DE-VIE - 85800

2/4 quai de la République
tél. **02 28 97 55 90**
fax. 02 51 54 53 14

20, rue Gautté
tél. **02 28 97 55 92**
fax. 02 51 54 98 70

• COËX

85220

10 place G. Clemenceau
tél. **02 28 97 55 93**
fax. 02 51 54 97 07

• ST HILAIRE DE RIEZ

85270

Place de la Poste
tél. **02 28 97 55 98**
fax. 02 51 55 91 10